IV. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

(Ce chapitre correspond à l'alinéa 2 demandé par l'article R123-2-1 du Code de l'Urbanisme concernant le contenu du rapport de présentation, et notamment « l'analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan »)

1. LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET LES RISQUES

1.1. Les caractéristiques physiques

1.1.1. Un socle géologique varié à l'origine des paysages

Le territoire de Vire Normandie est localisé dans le Massif Armoricain. Il est marqué par la présence de granites sur tout le secteur Sud-Ouest (presque les 2/3 du territoire), formant les principaux reliefs de ce territoire. L'intrusion de ces roches granitiques dans la croûte terrestre (vers 550 millions d'années) a provoqué le métamorphisme des roches encaissantes déposées antérieurement (en vert uni sur la carte de la géologie du territoire), à savoir des roches sédimentaires d'âge briovérien (environ 600 millions d'années) composées d'alternances de schistes et de grès. Ainsi les roches situées autour des granites se sont transformées sous l'action conjuguée de la pression et de la température et ont formé des auréoles de métamorphisme (en vert avec des tirets rouges sur la carte), l'intensité de métamorphisme diminuant en s'éloignant des roches intrusives :

- auréole de cornéennes (roche très dure et résistante) au contact du granite ;
- auréole de schistes tachetés entre les cornéennes et le Briovérien non métamorphisé ;
- puis schistes et grès briovériens non métamorphisés

Aux abords du granite, la roche est très résistante à l'érosion. Elle devient plus facile à éroder en s'en éloignant et en arrivant sur les schistes et grès non métamorphisés. Ainsi, les vallées sont généralement assez étroites au passage des cornéennes et des schistes et plutôt large au niveau des schistes et grès non métamorphisés. Elles sont de largeurs variables sur le granite selon la dureté de celui-ci.

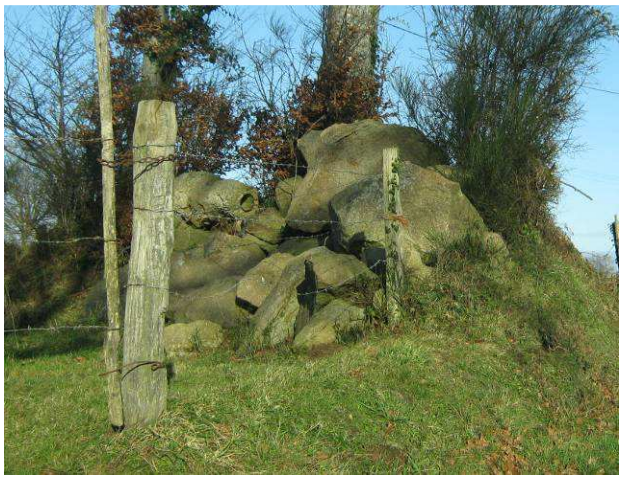

Bœufs de granite à Maisoncelles-la-Jourdan

Des formations superficielles plus locales sont venues se déposer plus récemment sur ce socle :

- des limons éoliens sur les plateaux,
- des alluvions fluviatiles dans les fonds de vallée.

Cette géologie a façonné le paysage et a influencé les sols qui la composent.
Les granites forment les hauteurs mais présentent des dénivelés de moyenne amplitude. Le granite est une roche plutôt facile à éroder et présente un chevelu hydrographique assez ramifié. Les sols sont

plutôt acides, parfois sableux (arènes granitiques) et sont assez sensibles aux pollutions car assez filtrants, mais moins sensibles aux ruissellements : les pollutions se rencontrent plutôt dans les eaux souterraines.
La rencontre avec les exploitants agricoles a d'ailleurs mis en évidence la faible profondeur des sols sur les granites (présence de nombreux cailloux en surface).

Les schistes métamorphisés forment les points culminants des reliefs. Ce sont des roches très résistantes à l'érosion et qui sont à l'origine d'importants dénivelés du point de vue du paysage. Ces roches étant difficiles à éroder, les sols sont généralement peu épais et peu fertiles, avec une texture limoneuse.
Les schistes briovériens non métamorphisés, situés aux points bas de la Vallée de la Vire, sont à l'origine de sols limono-argileux, plutôt épais et fertiles. Ces sols sont moins sensibles aux pollutions car moins filtrants que les granites, mais ils sont assez sensibles aux ruissellements à cause du phénomène de battance lié aux limons (formation d'une croûte superficielle) : les pollutions se rencontrent plutôt dans les eaux superficielles.

Géologie du territoire de Vire Normandie :

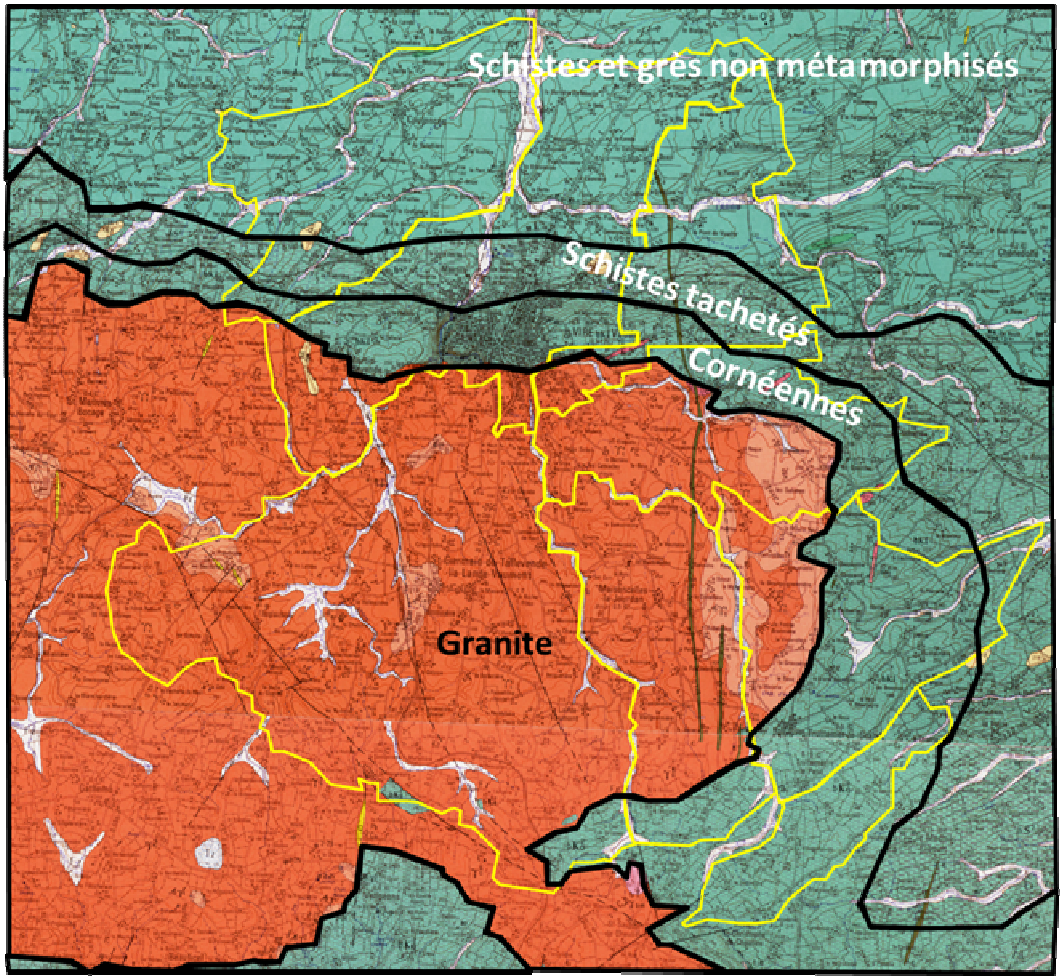

Les roches présentes sur le territoire de Vire Normandie ont été une source de matière première pour la construction des habitations.

En cohérence avec la localisation de ces roches on trouvera :

- plutôt dans la partie Nord des pierres de schistes et grès, de forme allongée, de couleur verdâtre, rouille ;

- des pierres de granite plutôt dans la partie Sud du territoire : il s'agit de pierres plutôt « rondes », de couleurs jaunes, grises. Les plus belles pierres sont utilisées pour les encadrements.

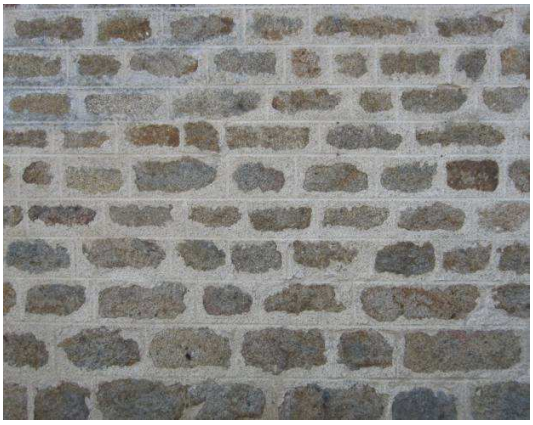

- D'autres maisons présentent un mixte entre les différentes pierres précédentes

Tout comme il existe un inventaire des zones d'intérêt écologique, floristique et faunistique, il existe aussi un inventaire des sites d'intérêt géologique, car les richesses géologiques, minéralogiques et paléontologiques font partie du patrimoine naturel comme défini dans l'article L411-5 du Code de l'Environnement.

Trois sites d'intérêt géologique sont présents sur le territoire de Vire Normandie, et notamment à l'Ouest et au Sud de la ville de Vire. Il s'agit :

- **des Cornéennes briovériennes de Saint-Martin de Tallevende** (BNO-0307). Ce site a un intérêt pour le phénomène de métamorphisme, mais également pour l'exploitation des cornéennes pour la production de granulats. La fiche référence du site donne la description suivante : « *La carrière de Saint-Martin de Tallevende a été ouverte dans l'auréole proximale de la ceinture thermo-métamorphique de la granodiorite cadomienne de Vire (540 Ma, Ediacarien). Cette intrusion magmatique, qui affleure à 700 m environ au Sud du site (Cf BNO0414 - Métamorphisme de contact des Vaux de Vire), a transformé les turbidites de la Formation de la Laize (Briovérien supérieur) en cornéennes rubanées. Ces roches massives et très résistantes présentent des recristallisations quartzo-feldspathiques, avec néoformation de blastes de cordiérite et de paillettes de biotite dans les niveaux les plus alumineux (siltites et argilites).*
  Les cornéennes de Saint-Martin de Tallevende sont exploitées pour la production de granulats. »

- **du Métamorphisme de contact des Vaux de Vire** (BNO-0414). La fiche référence du site donne la description suivante : « *Exemple d'une intrusion granodioritique du magmatisme fini-cadomien (540 millions d'années) ayant métamorphisé les terrains encaissants gréso-pélitiques du Briovérien supérieur* ». Les intérêts de ce site sont les suivants :
  - intérêt géologique : observation du contact magmatique entre la granodiorite cadomienne de Vire et son auréole de cornéennes. Le métamorphisme de contact affecte les alternances schisto-gréseuses du Briovérien supérieur, injectées de nombreux dykes granodioritiques
  - intérêt géologique secondaire : exemple d'intrusion granodioritique
  - intérêt pédagogique : mise en évidence du caractère intrusif d'un contact batholite / encaissant
  - intérêt floristique : présence d'espèces rupestres protégées sur les parois rocheuses. Existence d'espèces adaptées aux pelouses silicicoles et d'une importante flore cryptogamique.

- **Des Cascades et du chaos granitique de la Vire** (BNO-0334). La fiche référence du site donne la description suivante : « *Le granite de Vire s'est mis en place lors d'une phase tectonique à la fin de l'orogénèse cadomienne (540 millions d'années). Profondément altéré, il affleure peu en dehors des carrières qui l'ont exploité.*
  Situées sur la Vire, les cascades de Pont-ès-Retours traduisent une forte dénivellation entre l'amont et l'aval, de l'ordre de 100 m sur 3 km, les cascades montrant elles-mêmes plusieurs ressauts sur 25 m de hauteur.
  Le remaniement de l'arène granitique est à l'origine de la formation d'un chaos pittoresque, utilisé historiquement comme carrière de granite.
  L'orientation des nombreux cours d'eau qui parcourent le socle granitique est guidée par une fracturation post-hercynienne NW-SE, mais aucune relation n'est établie avec le cours de la Vire. »

Les intérêts de ce site sont les suivants :

- Intérêt géologique : bon exemple de cascade sur le cours d'une rivière ayant entaillé le socle granitique briovérien durant le Quaternaire. Le remaniement de l'arène par la rivière a formé un chaos granitique très pittoresque
- Intérêt en tant que ressource naturelle : aux alentours de la cascade, le granite a été largement exploité. De nombreux blocs taillés sont encore visibles, y compris dans la cascade, et dans l'ensemble du bâti local (bâtiments, puits, ponts de pierre, murs de clôture, poteaux de barrière…)
- Intérêt pédagogique : pour le chaos granitique et l'exploitation du granite
- Intérêt faunistique : site présentant un excellent peuplement piscicole, bien équilibré, avec d'importantes populations de truites. Site majeur pour l'écrevisse à pieds blancs (arrêté de protection de biotope).
- Intérêt floristique : Site abritant une remarquable variété d'espèces végétales inféodées aux pelouses siliceuses. Présence d'une importante flore cryptogamique. Quelques espèces rares protégées régionalement.
- Intérêt historique : Histoire industrielle de la vallée de la Vire : 5 moulins sur le site des cascades et nombreux biefs ayant servi de réserves d'eau.

Sites d'intérêt géologique du territoire de Vire Normandie :

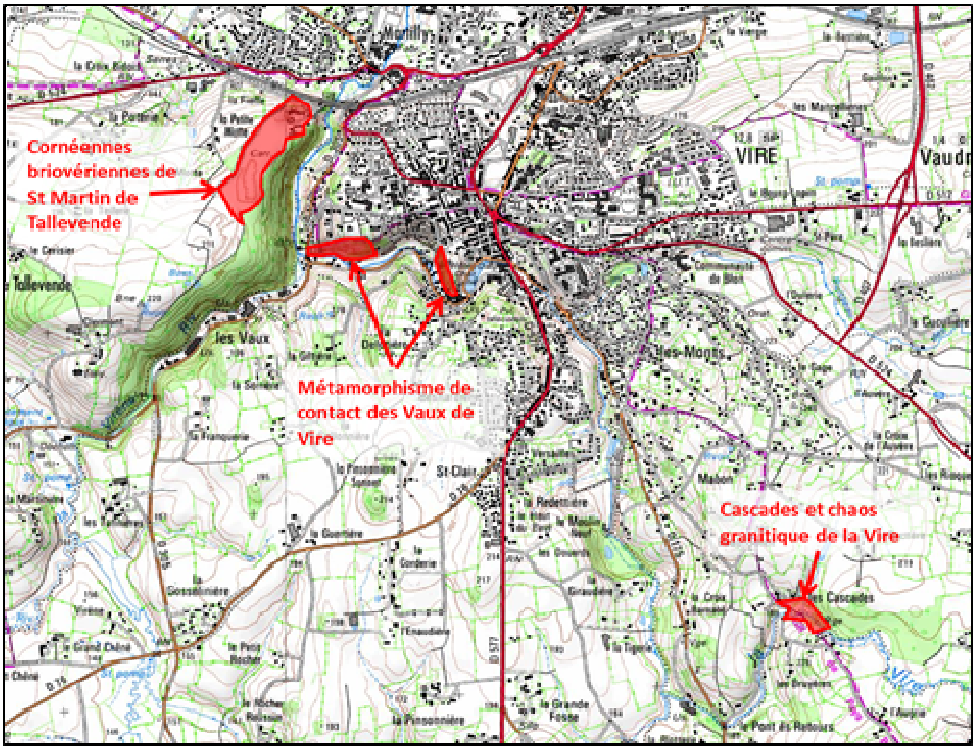

1.1.1. Une topographie marquée par les collines et les vallées

La topographie de Vire Normandie est globalement assez vallonnée, et s'explique plus localement par le type de roche présente dans le sous-sol.
Le dénivelé total est de 266 m. Le plus haut relief est situé à l'extrémité Sud-Ouest, sur Saint-Germain de Tallevende, à une altitude de 351 m (lieu-dit La Valaiserie).

Relief situé à proximité du lieu-dit « La Valaiserie » à Saint-Germain de Tallevende, proche des 350 m d'altitude

Vallée de la Vire

Le point le plus bas correspond à l'aval de la vallée de la Vire, avec une altitude de 86 m.

Le territoire montre de nombreux points hauts, notamment en bordure Est, avec plusieurs sommets à plus de 300 m qui sont situés au droit des cornéennes (roches très résistantes à l'érosion) :

- 309 m à Roullours, lieu-dit Les Houles ;
- 302 m à Truttemer-le-Grand, lieu-dit La Bretonnière ;
- 308 m à Truttemer-le-Petit, lieu-dit La Martinière.

Ils existent de nombreuses autres petites buttes de hauteurs moindres mais qui sont bien visibles dans le paysage.

Butte du Bois de la Haye à Maisoncelles-la-Jourdan, altitude à 277 m

Les pentes sont assez variables avec des valeurs de :

- 3,5 à 7% sur les secteurs les plus plats (plateaux, vallées larges) ;
- 14% en bordure de vallées étroites (ruisseau de Maisoncelles)
- Au moins 35% pour la traversée des rivières à travers les cornéennes (exemple : Les Vaux de Vire, Les Cascades à Roullours)

La largeur des vallées dépend de la dureté du sous-sol :

- Elles seront assez larges sur les schistes non métamorphisés (au Nord)
- Elles seront étroites au passage des cornéennes (roches résistantes à l'érosion) ;
- Elles seront de largeurs variables sur le granite selon le niveau d'altération de celui-ci.

Topographie du territoire de Vire Normandie

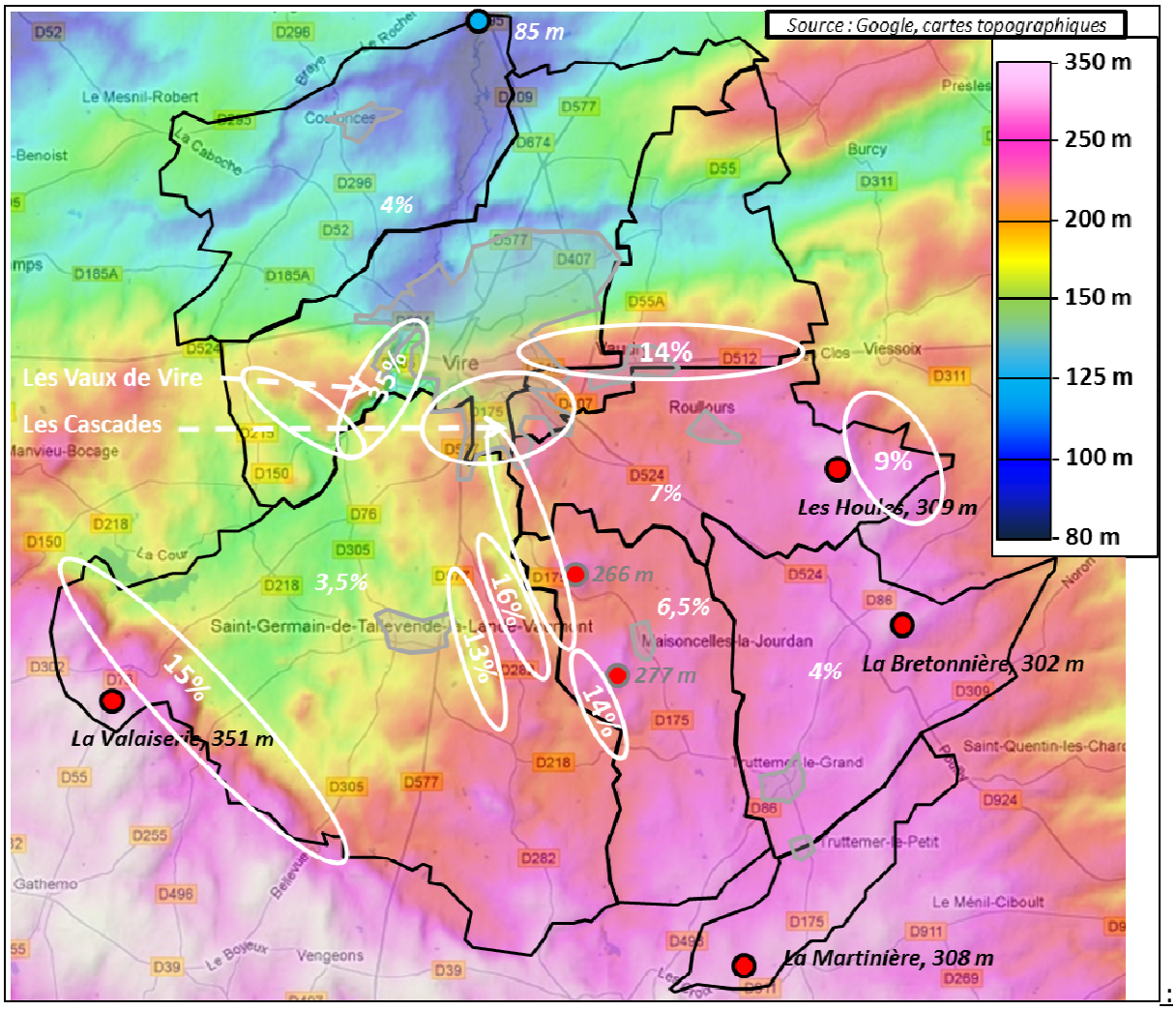

A partir de ces éléments topographiques, il a pu être distingué quatre éléments géomorphologiques principaux sur le territoire :

- - Les points hauts du territoire, dans la partie Sud-Est : ce secteur présente les principaux sommets et de nombreuses petites buttes. Le faible dénivelé de ce secteur engendre des zones de stagnation de l'eau et donc des zones humides

Les points hauts

- La cuvette de Saint-Germain de Tallevende : elle correspond globalement au bassin versant de la Virène qui s'est creusé dans le granite et qui se dirige vers le Nord. La rivière s'est ramifiée en de nombreuses vallées.

La cuvette de Saint-Germain de Tallevende

- Le coteau : il forme un dénivelé important entre le granite au Sud et les schistes et grès métamorphisés au Nord, et ceci au passage des cornéennes. Ce coteau est orienté Ouest/Est.

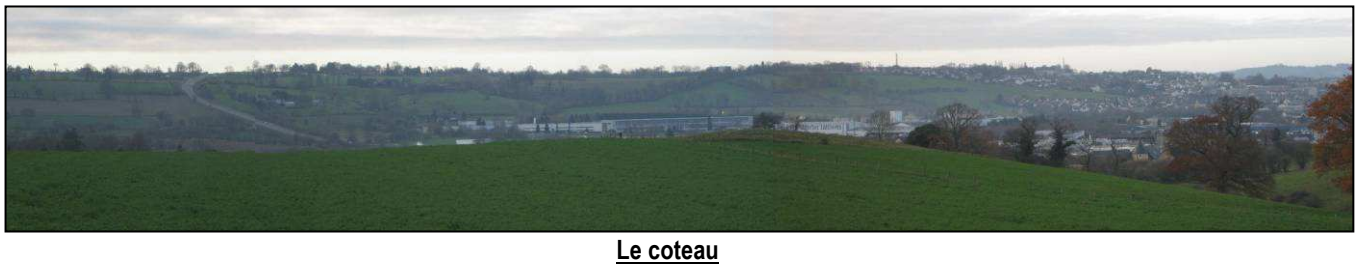

Le coteau

- L'aval du coteau : à l'arrivée sur les schistes et grès (roches peu résistantes à l'érosion), les vallées prennent de l'aisance en s'élargissant. Les reliefs sont plus aplanis.

L'aval du coteau (vallée de l'Allière)

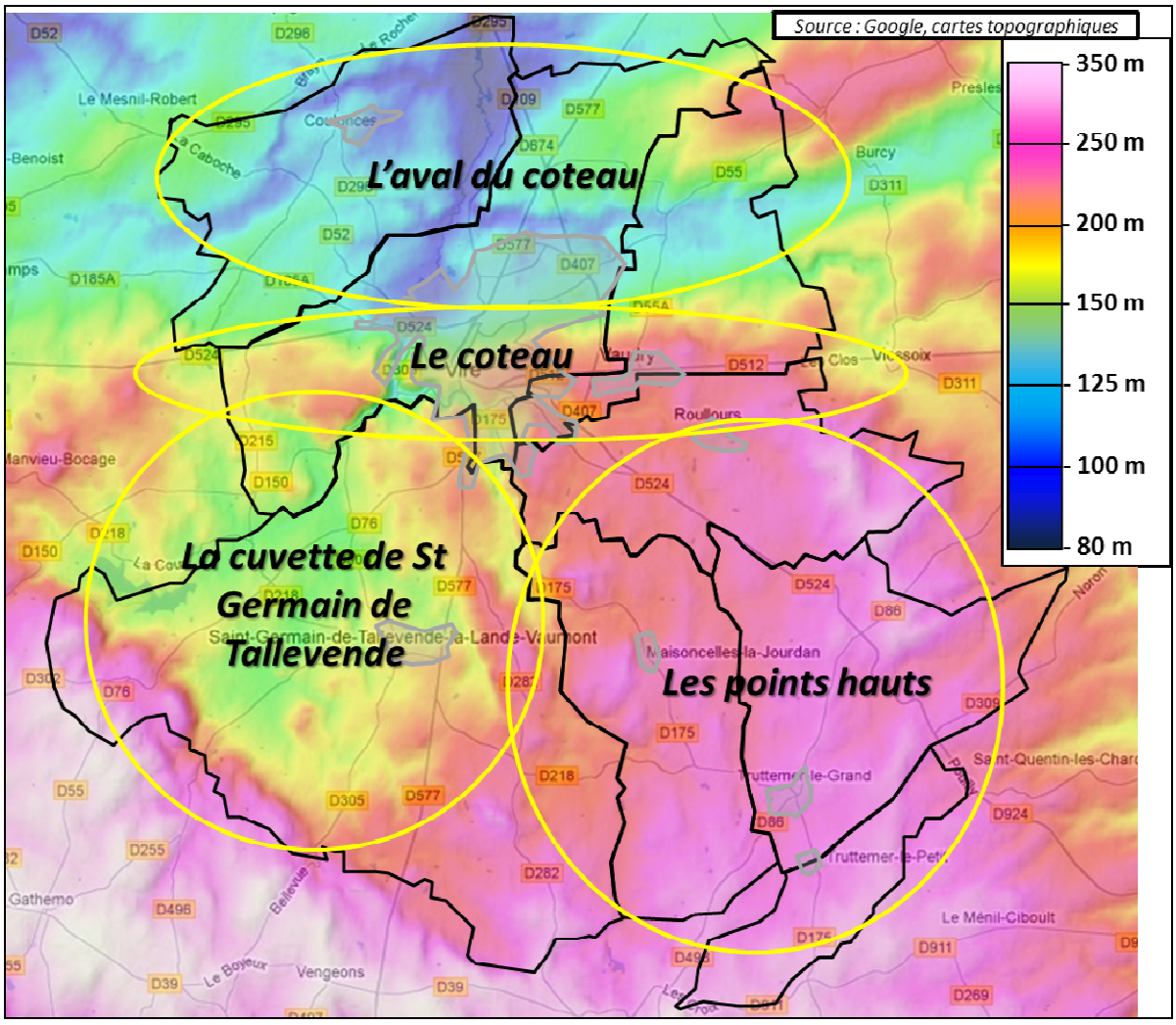

Les entités géomorphologiques du territoire de Vire Normandie

1.1.2. Un territoire à la croisée de plusieurs bassins versants

Le territoire de Vire Normandie se partage entre deux bassins versants.

Le principal est celui de la Vire, dont les affluents sont les suivants :

- Le ruisseau de Maisoncelles,
- La Virène (au chevelu assez dense),
- La Dathée,
- Le ruisseau des Houlles,
- L'Allière,
- La Brévogne.

Ce bassin est couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Vire, en cours d'élaboration.

L'autre bassin versant correspond à celui de l'Orne. Les communes déléguées de Truttemer-le-Grand et Truttemer-le-Petit disposent des têtes de bassins des cours d'eau de la Diane et du Noireau qui se dirigent ensuite vers l'Orne. Ce bassin est couvert par le SAGE de l'Orne Moyenne, en cours d'élaboration.

Hydrographie du territoire de Vire Normandie

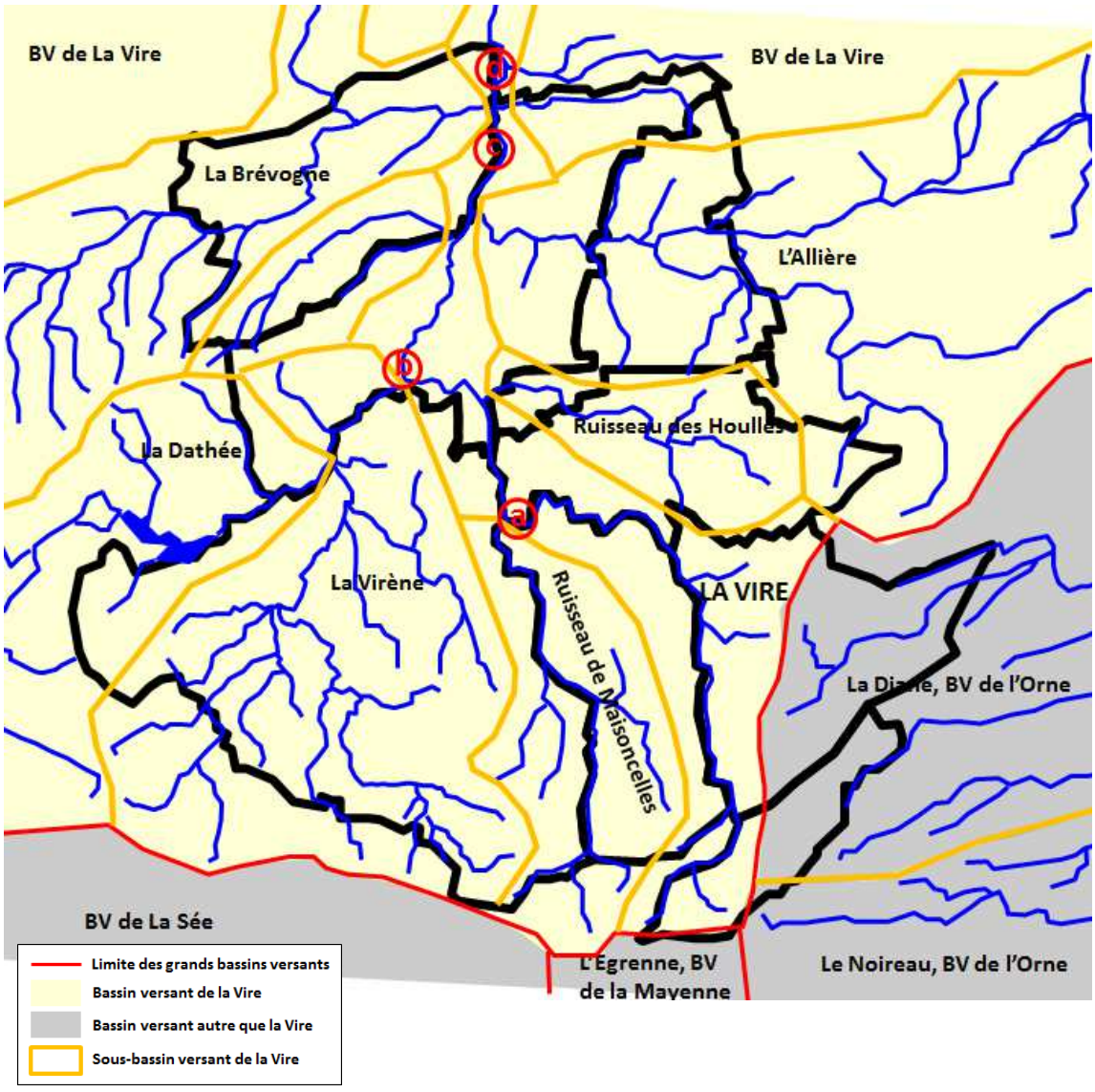

Les débits de la Vire augmentent fortement d'amont en aval :

- 355 l/s à Maisoncelles-la-Jourdan (a) ;
- 2560 l/s à Vire (b) ;
- 2670 l/s à Coulonces, avant la confluence avec la Brévogne (c);
- 4806 l/s à La Graverie, après la confluence avec la Brévogne (d).

Le bassin versant de la Vire situé sur le territoire de Vire Normandie apporte une forte contribution dans la production d'eau pour l'ensemble du bassin de la Vire : 45% de l'eau de la Vire qui arrive à Saint-Lô est produite sur le territoire de Vire Normandie. Vire Normandie est d'ailleurs considéré comme un « château d'eau » pour la ressource en eau.

Des analyses sont régulièrement réalisées sur la Vire et ses affluents (source : SAGE de la Vire, Etat des lieux, juin 2009). Elles permettent de connaître l'état des lieux de la qualité de l'eau pour différents paramètres et notamment :

- Température,
- Nutriments (azote, nitrates, phosphore),
- Bilan oxygène (saturation en O2, Demande Biologique en Oxygène, Carbone organique Dissous, Ammonium, Azote Kedjhal),
- Biologie (invertébrés, diatomées, poissons).

La qualité de l'eau est globalement de bonne à très bonne, sauf pour l'Allière qui présente une qualité de passable à mauvaise sur les paramètres Oxygène et Nutriments.
La qualité de l'Allière peut s'expliquer par le fait que ce cours d'eau traverse des sols sensibles aux ruissellements (schistes et grès) qui induisent des pollutions se rencontrant plutôt dans les eaux superficielles, contrairement aux sols sur granites, moins sensibles aux ruissellements.
Enfin, l'état chimique est bon.

Pour le bassin versant de l'Orne, qui ne concerne que l'extrême Sud-est du territoire (Truttemer-le-Petit), l'état biologique est moyen. A noter qu'il est identifié comme réservoir biologique.

La Directive Cadre Européenne demande d'atteindre des objectifs de qualité écologique d'ici 2015 et notamment :

- Un très bon état écologique pour la Brévogne, le ruisseau de Maisoncelles et la Dathée
- Un bon état écologique pour l'Allière, la Vire, et les affluents de l'Orne.

Ruisseau de Maisoncelles

1.1.3. Des zones humides importantes

Les zones humides assurent différentes fonctions qui en font des milieux d'un grand intérêt. Elles assurent les rôles suivants :

- **Autoépuration des eaux** : les plantes permettent de piéger les matières en suspension contenues dans l'eau. Ces mêmes plantes, ainsi que les micro-organismes présents dans le sol, vont ensuite dégrader et stocker ces matières et notamment les matières azotées, phosphatés et certains pesticides. Lorsque la zone humide se situe entre un cours d'eau et une parcelle agricole, elle fait alors office de zone tampon en retenant les contaminants. Ce rôle d'épuration permet ainsi de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau.
- **Régulation hydrologique** : une zone humide agit commune une éponge. En période hivernale, elle stocke l'eau issue des précipitations et a pour effet d'écrêter les crues lors des inondations. C'est pendant cette période que les nappes phréatiques sont rechargées. L'eau est ensuite restituée de façon progressive aux cours d'eau, retardant ainsi les débits d'étiage.
- **Réservoir de biodiversité** : les zones humides comportent une végétation spécifique dite « hygrophile », adaptée selon le degré d'humidité du sol. Elles permettent d'augmenter la diversité floristique d'un territoire, et d'accueillir des espèces remarquables et protégées. Ces milieux servent par ailleurs de zones de reproduction, de refuge et de repos à certaines espèces faunistiques (oiseaux, amphibiens…).
- **Fonctions paysagères et culturelles** : les zones humides participent également à la diversité des paysages. Des pratiques agricoles ont pu s'y développer (mise au marais…) et des activités récréatives peuvent prendre appui sur ces milieux (randonnée, observation de la nature…).
- **Valeur économique** : le maintien des zones humides est une source d'avantages financiers compte-tenu de leurs différentes fonctions. On parle aussi de services rendus. En effet, leur préservation évite de faire des aménagements trop coûteux (exemple : la fonction d'écrêtage

des crues évite la réalisation d'aménagements hydrauliques coûteux, la fonction d'épuration évite la mise en place de station de traitement des eaux plus complexe et donc plus coûteuse).

C'est pourquoi les zones humides ou zones d'expansion des crues doivent être clairement identifiées car tout aménagement dans le lit majeur d'un cours d'eau ou d'une zone humide, peut faire l'objet d'une procédure au regard de la loi sur l'eau. En effet, un dossier de déclaration ou d'autorisation est nécessaire si au moins 1000m² de zones humides sont touchées.
L'article L2111-1 du Code de l'Environnement définit les zones humides comme suit « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles (aimant la présence d'eau) pendant au moins une partie de l'année ».
L'article R211-108 du Code de l'Environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. »
L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols des zones humides et une liste des espèces indicatrices de zones humides. Les sols caractéristiques des zones humides s'apprécient par des traces d'hydromorphie débutant à moins de 50cm de profondeur.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Normandie met à disposition sur Internet une cartographie des territoires humides de l'ex-Basse-Normandie. Cette cartographie présente les zones à plus ou moins fortes prédispositions à la présence de zones humides. Il s'agit d'un outil d'aide à l'identification des zones humides. Cette carte montre que de nombreux secteurs (fonds de vallées et pourtours) ont une forte prédisposition à la présence de zones humides (en violet foncé sur la carte ci-après), ou une faible prédisposition à la présence de zones humides (en violet clair sur la carte ci-après). Enfin, certains secteurs sont considérés comme des zones humides avérées (en bleu).
La moitié Sud du territoire intercommunal présente de nombreuses prédispositions à la présence de zones humides, mais d'étendues moyennes (sur granite), alors que la moitié Nord présente peu de prédispositions à la présence de zones humides, mais ces espaces sont de superficies assez grandes (sur schistes et grès).

Cartographie des espaces prédisposés à la présence de zones humides :

Territoires humides diagnostiqués
(Source: DREAL Basse-Normandie, Avril 2015)

Zones humides

Espaces prédisposés à la présence de Zones humides
(Source: DREAL Basse-Normandie, Avril 2015)

Territoires faiblement prédisposés

Territoires fortement prédisposés

Source : DREAL Basse-Normandie, Avril 2015

Commune déléguée	Superficie totale (en ha)	Superficie de zones humides avérées (sans les espaces prédisposés) (en ha)	% communal ou intercommunal de zones humides avérées
Coulonces	1593	131,7	8,3
Maisoncelles-la-Jourdan	1384	136,5	9,9
Roullours	1338	107,5	8
Saint-Germain de Tallevende	4238,6	381,8	9
Truttemer-le-Grand	1512,5	145,7	9,6
Truttemer-le-Petit	540,4	34,3	6,3
Vaudry	1202,8	78	6,5
Vire	2267,8	127,5	5,6
TOTAL VIRE NORMANDIE	**14077,1 ha**	**1143 ha**	**8,1%**

Afin d'infirmer ou de confirmer la présence de zones humides sur des secteurs à fort enjeu de développement, il sera procédé à une visite de terrain pour la recherche de flores hygrophiles et la recherche de sols hydromorphes par le biais de sondages à la tarière, ces deux éléments caractérisant des zones humides. Cela permettra de prendre en compte ces espaces dans l'aménagement de ces secteurs.

Zone humide, à Truttemer-le-Grand :

On notera ici que le territoire de Vire Normandie comporte certainement des mares mais celles-ci n'ont pas fait l'objet d'un inventaire. La mise en culture des parcelles et leur non-entretien (abandon de l'usage des mares comme site d'abreuvement du bétail) les font progressivement disparaître. Lorsqu'elles existent, celle-ci sont généralement situées dans les quart des parcelles enherbées, en bas de pente.

1.1.4. Climat, qualité de l'air et énergie

Climat : un territoire soumis à de fortes précipitations

Le climat est de type océanique, caractérisé par une fréquence assez élevée des précipitations. C'est un des secteurs les plus arrosés de l'Ouest de la Normandie.

La haute vallée de la Vire est le secteur le plus arrosé du territoire de Vire Normandie car elle constitue la première ligne de crête de Normandie exposée aux masses pluvieuses provenant du Sud-Ouest.

Moyenne des précipitations mensuelles du bocage virois sur 30 ans :

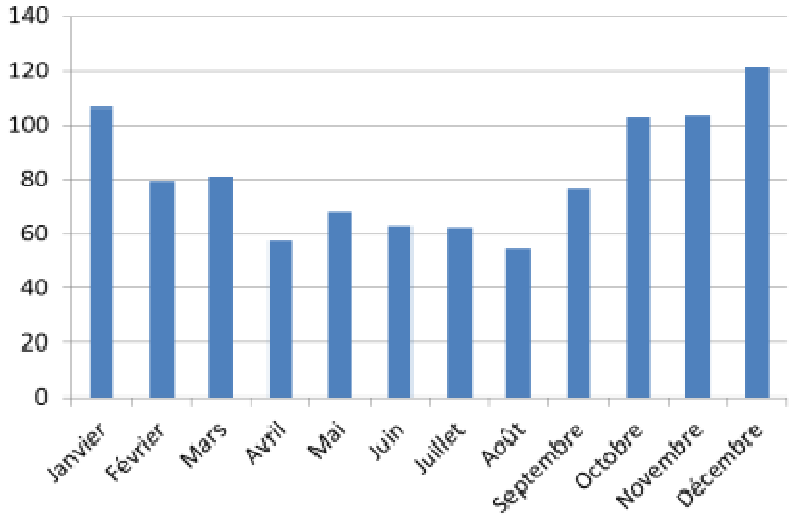

La moyenne des précipitations est de 976 mm par an et la température moyenne de 10,7°C. Les vents dominants viennent du secteur Sud-Ouest.

Qualité de l'air

Il n'existe pas de points de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Vire Normandie, le plus proche étant situé à Saint-Lô (données mesurées par l'association AIR COM). Cependant, l'inventaire 2008 de Air Normand – Air COM montre que les émissions des différents gaz et particules sur le territoire intercommunale sont faibles à moyennes comparativement à l'ensemble du territoire régionale. La présence de zones industrielles avec le flux de véhicules que cela peut engendrer induit une dégradation de la qualité de l'air avec notamment la présence de gaz à effet de serre avec des particules telles que ozone, dioxyde d'azote… A noter que celle-ci peut être influencée de façon positive par la fréquence des vents.

Energie

Energie solaire

Le SCOT souligne l'intérêt :

- de rechercher des sites d'implantation ne rentrant pas en concurrence avec l'activité agricole, la préservation du paysage et de l'armature naturelle
- de favoriser au contraire des sites d'implantations sur des secteurs de délaissés : utilisation de certaines friches d'activités, sites d'anciennes décharges
- de réfléchir à la mise en place de dispositifs dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments

Méthanisation

La présence de l'activité agricole et d'industries agroalimentaires sur le territoire de Vire Normandie est favorable à la mise en place d'installations de méthanisation.

Un groupe de 7 à 8 exploitants envisage d'ailleurs de monter un projet de méthanisation qui permettrait d'alimenter un réseau de chauffage. Le règlement et le zonage du PLU devra permettre cette installation.

Eolien

Le territoire de Vire Normandie, du fait de son altitude dans sa partie Est, possède un certain potentiel pour développer l'énergie éolienne. Selon le schéma régional éolien de Basse-Normandie (septembre 2012), les communes déléguées de Vaudry, Maisoncelles-la-Jourdan et Truttemer-le-Grand sont situées en partie dans une » zone favorable au grand éolien ». Les autres communes déléguées sont situées dans une « zone favorable préférentiellement au petit éolien », sauf une partie de Saint-Germain de Tallevende qui est en zone d'exclusion.

Extrait de la cartographie des zones favorables à l'éolien

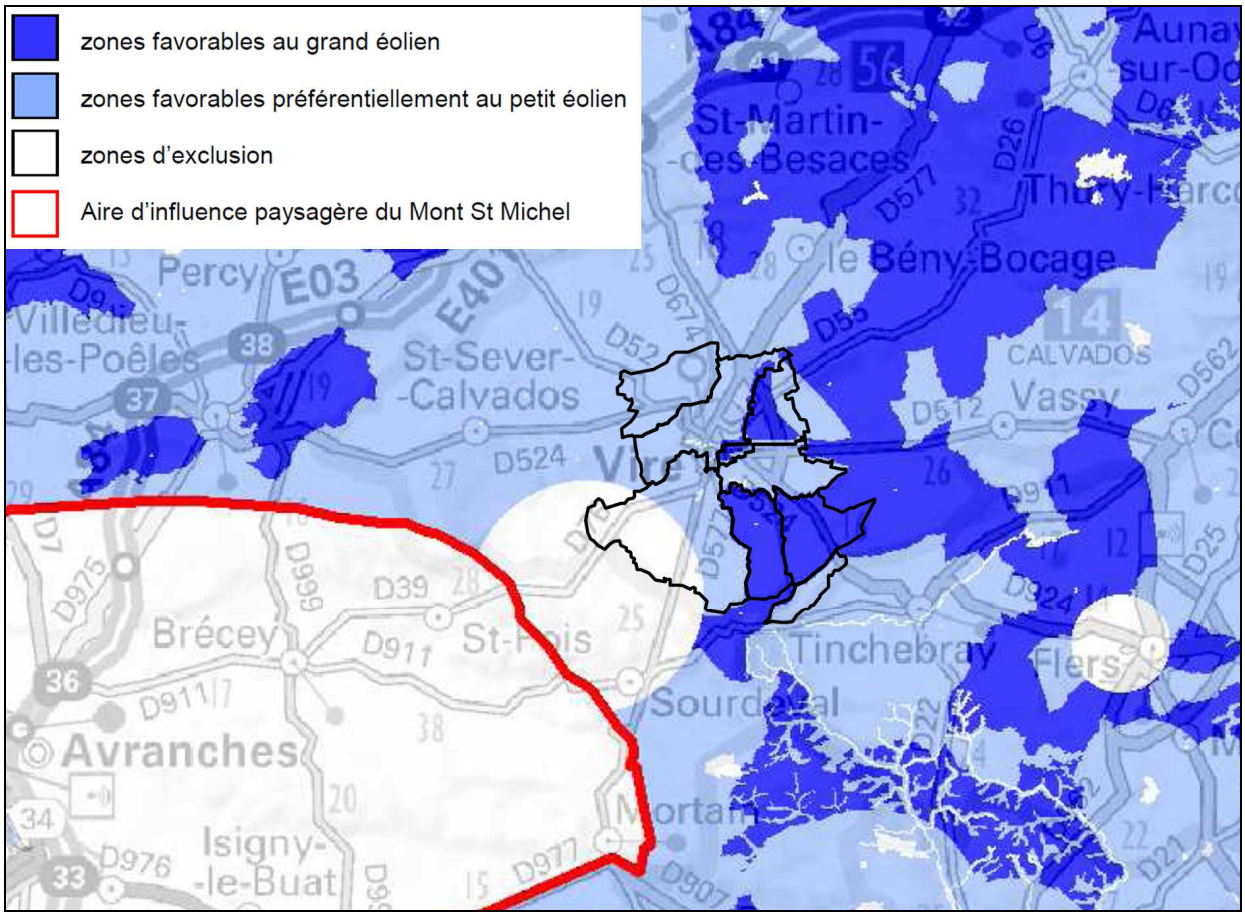

Source : schéma régional éolien de Basse-Normandie, septembre 2012)

Filière bois

La filière bois est peu développée. Seuls 2 ou 3 exploitants l'ont développé avec quelques problèmes de demandes assez faibles. Les exploitations agricoles sont spécialisées dans le lait et ne cherchent pas à se diversifier.

Par ailleurs, la trame bocagère est de qualité assez moyenne, et la strate arbustive est souvent absente, alors que c'est cette strate qui a le plus de potentiel dans cette filière. Cependant, il s'agit d'une filière qui pourrait se développer à la condition qu'il y ait des débouchés, et notamment des structures à l'échelle des communes déléguées ou de la commune nouvelle de Vire Normandie utilisant le chauffage bois.

1.2.Les risques naturels

1.2.1. Les zones inondables

Au vu de l'Atlas régional des zones inondables établi par la DREAL de Basse Normandie, certains secteurs de Vire Normandie sont soumis à des risques d'inondation par débordement de cours d'eau : il s'agit des abords des différents cours d'eau.
Bien que Vire Normandie ne soit pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation, ces secteurs, devront être écartés de toute urbanisation.

Cartographie des zones inondables (en rouge) :

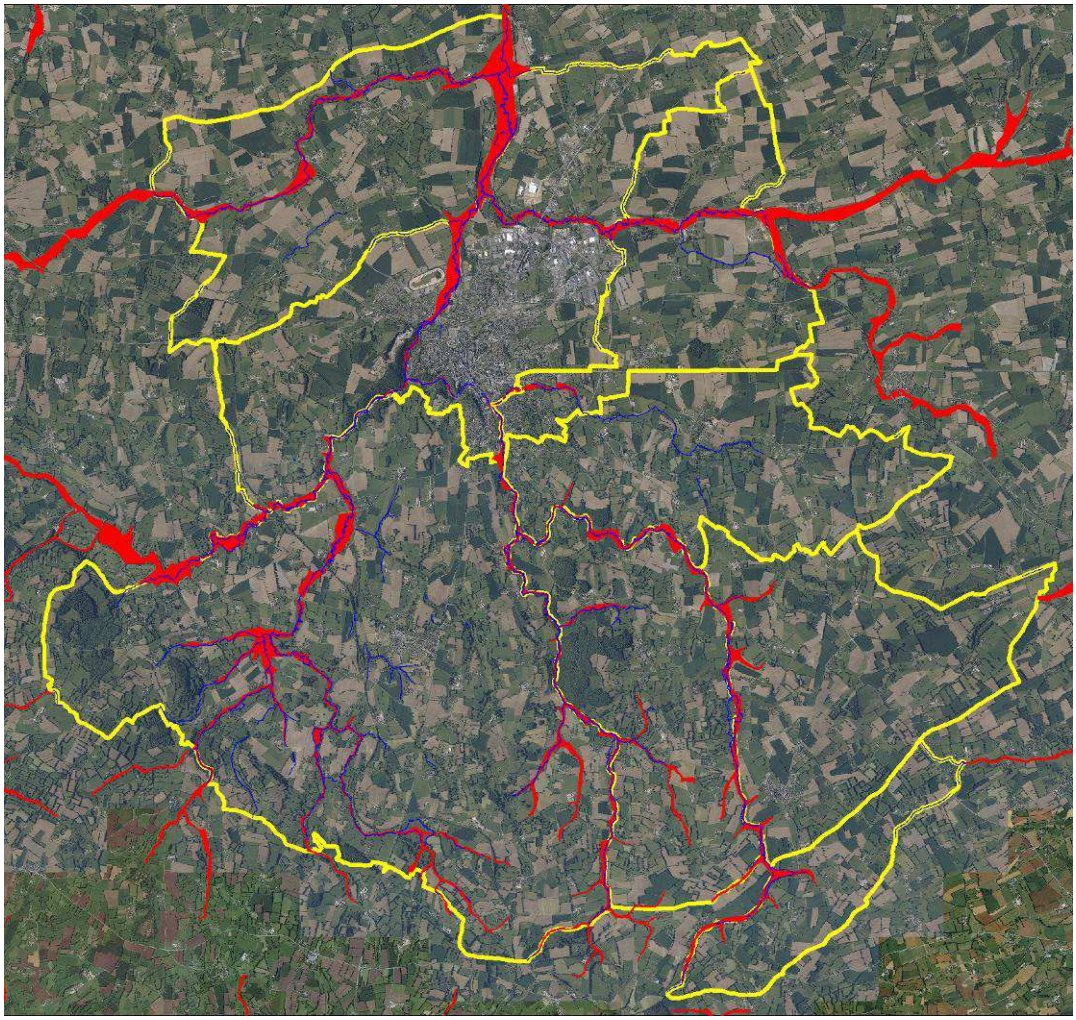

Source : DREAL Basse-Normandie

1.2.2. Les zones de remontée de nappe

Une cartographie du phénomène de remontée de nappe a été établie par les services de la DREAL. Bien que la nappe apparaisse relativement proche de la surface du sol, il n'a pas été constaté de débordement de nappe.

La cartographie mise à jour en fonction des connaissances montre des risques plus élevés aux abords des cours d'eaux. Il convient d'en tenir compte pour la définition des futures zones à urbaniser et des conditions d'urbanisations.

Cartographie des zones de remontée de nappe :

Source : DREAL Basse-Normandie

On trouve ainsi sur le territoire :

- en rose, les terrains où la nappe affleure le sol en période de très hautes eaux voire parfois en temps normal. Les eaux souterraines sont en mesure d'y inonder durablement toutes les infrastructures enterrées et les sous-sols, rendant difficile la maîtrise de la salubrité et de la sécurité publique (réseaux d'eaux usées en charge, rejet d'eau sur les voiries…). Les dégâts aux voiries, aux réseaux et aux bâtiments peuvent s'y avérer considérables et la gestion des dommages complexe et coûteuse.
- en jaune, les terrains susceptibles d'être inondés durablement mais à une profondeur plus grande que précédemment (de 1 à 2,5 m). Les infrastructures des bâtiments peuvent subir des dommages importants et très coûteux ; les sous-sols sont menacés d'inondation.
- en vert, les terrains où la zone non saturée excède 2,5 m. L'aléa ne concerne plus que les infrastructures les plus profondes (immeubles, parkings souterrains…). Malgré l'imprécision cartographique, le risque d'inondation ne peut être écarté pour les sous-sols profonds.
- en incolore, les secteurs où la nappe était, en l'état des connaissances, assez éloignée de la surface lors de la crue de nappe du printemps 2001, c'est à dire à plus de 5 mètres.

1.2.3. Les chutes de blocs

La DREAL a établi une cartographie des secteurs présentant une prédisposition aux chutes de blocs rocheux.

Des secteurs de ce type ont été répertoriés sur le territoire communal, principalement au niveau des secteurs les plus escarpés et notamment en bordure de vallée. Les Vaux de Vire sont le principal secteur concerné.

Cartographie des zones prédisposées aux chutes de bloc :

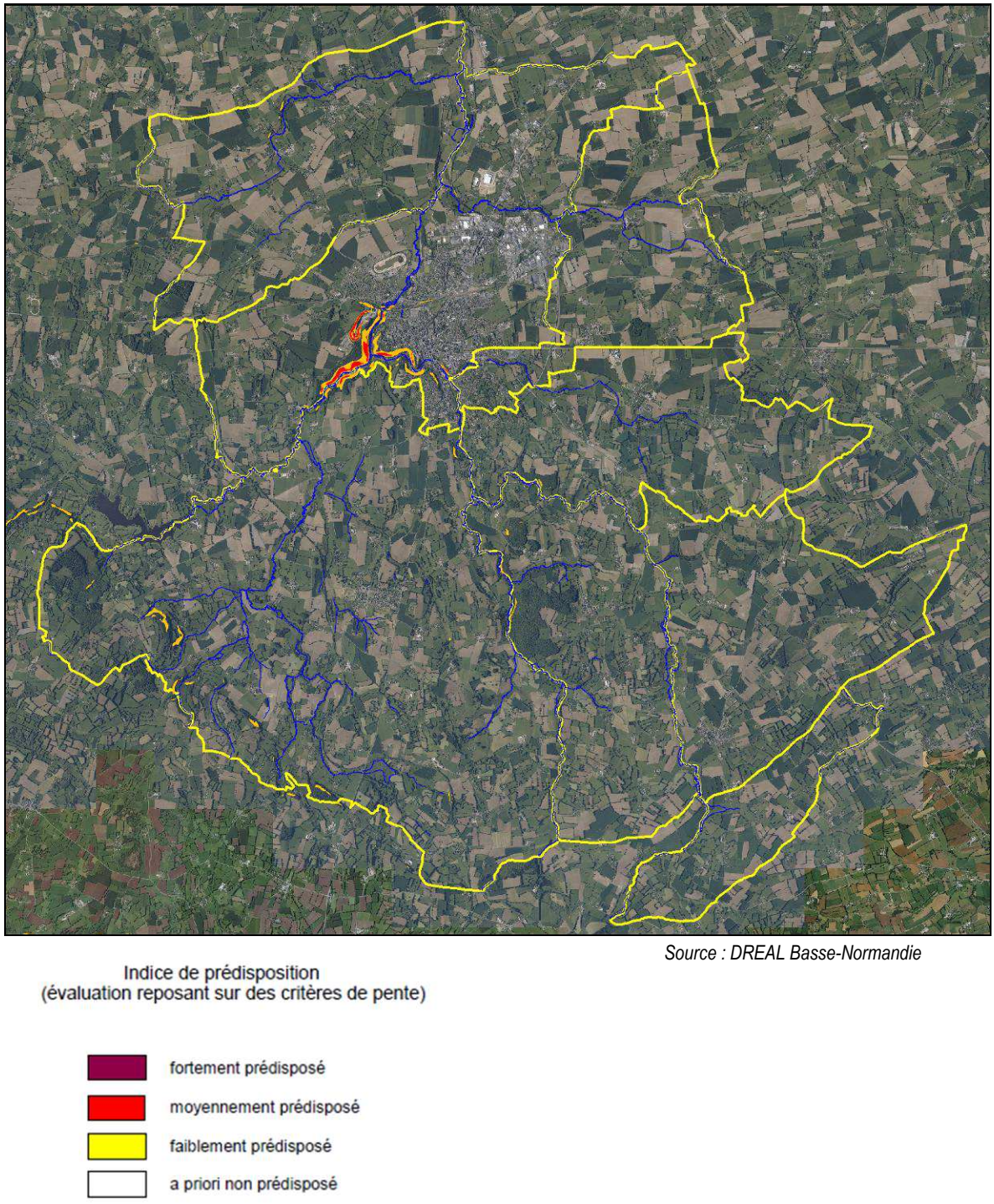

Source : DREAL Basse-Normandie

1.2.4. La présence de cavités

Selon les données de la DREAL, une seule cavité est présente sur l'ensemble du territoire de vire Normandie. Elle est située en bordure de Truttemer-le-Grand. Sa localisation est moyennement précise, et son type n'a pas été caractérisé.

Localisation d'une cavité à Truttemer-le-Grand :

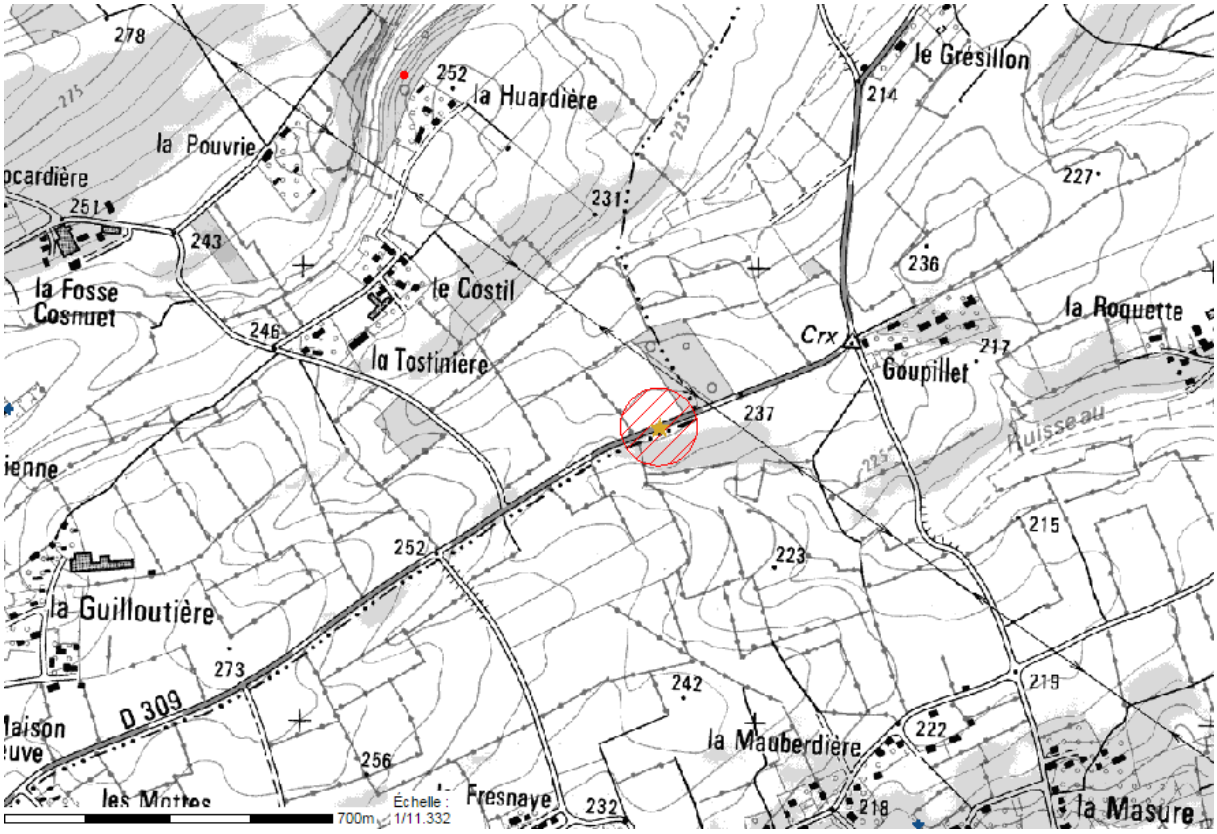

Source : DREAL Basse-Normandie, Etat de la connaissance : Novembre 2014

1.2.5. L'aléa retrait-gonflement des argiles

Compte tenu des formations géologiques présentes, le territoire de Vire Normandie peut être soumis à des phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux. Aussi, le BRGM a établi une cartographie des secteurs présentant un aléa lié à ces phénomènes de retrait/gonflement des argiles. Vire Normandie est essentiellement concerné par un aléa faible dans les fonds de vallée.
Cet aléa devra être signalé pour tout projet de construction dans ces secteurs.
Toutefois, cette connaissance ne conduit pas à devoir interdire ou à limiter les nouveaux projets. Cependant, les constructeurs doivent être incités à:
→ procéder à une reconnaissance géotechnique sur la parcelle;
→ réaliser des fondations appropriées ;
→ consolider les murs porteurs :
→ désolidariser les bâtiments accolés ;
→ éviter les variations d'humidité à proximité des bâtiments.

Cartographie de l'aléa retrait gonflement des argiles

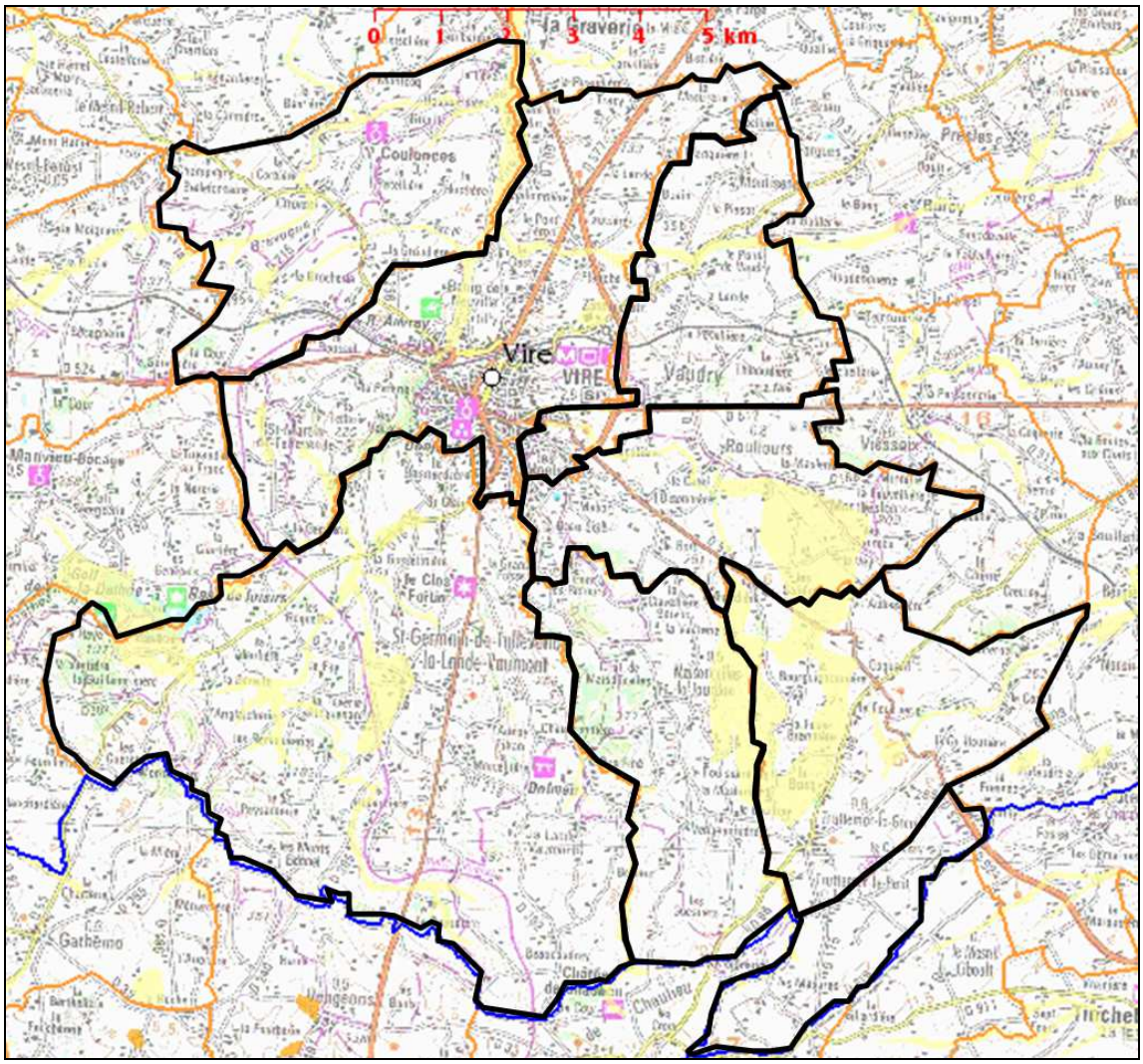

Légende des argiles *Source : BRGM ; état de la connaissance : Mars 2011*

Argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul

1.2.6. Le risque sismique

Cartographie de la sismicité dans le Calvados

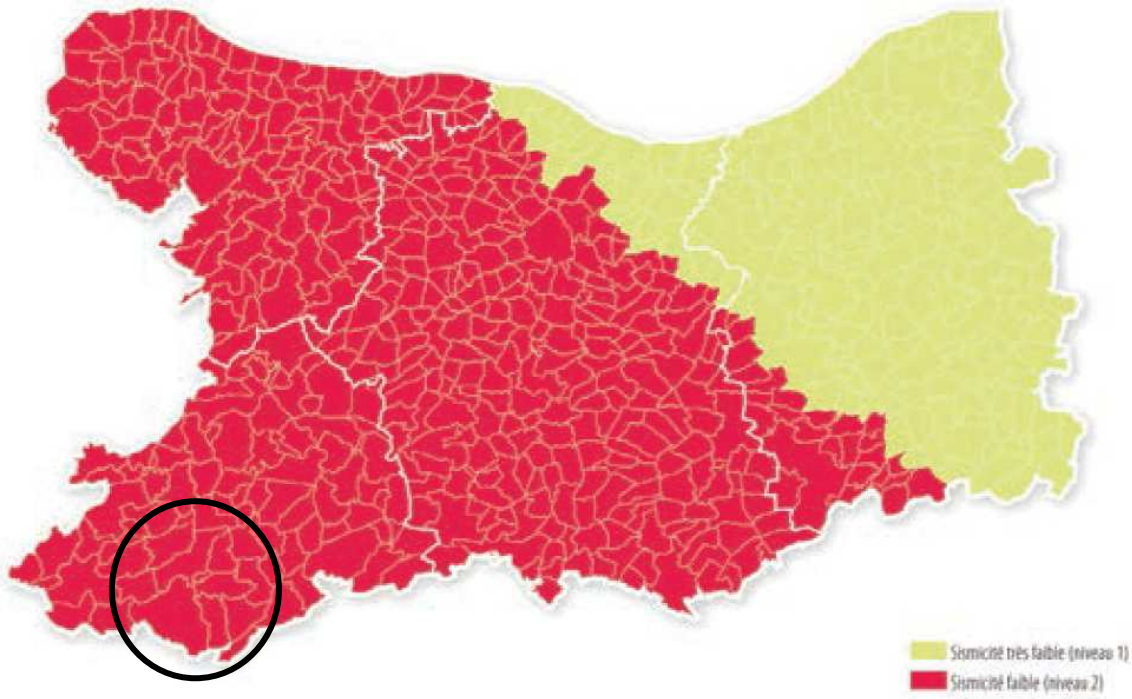

Source : Source : Dossier communal TIM – Transmission d'Information aux Mairies

La commune nouvelle de Vire Normandie, tout comme tout le Sud et l'Ouest de la Normandie et la Bretagne, est classée en zone sismique de niveau 2 (faible) sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (forte).

Bien que faible, le risque de séisme existe et ce classement doit être pris en compte dans les constructions, notamment au titre des articles R563-3 du Code de l'Environnement et R111-38 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le classement en zone sismique faible (niveau 2 du décret na2010-1255 du 22 octobre 2010) ne conduit pas à devoir interdire les nouvelles constructions mais soumet les bâtiments, équipements et installations de catégorie III (établissements scolaires, établissements recevant du public de catégories 1r 2, 3, bâtiments> 28mètres...) et IV (bâtiments des établissements de santé, bâtiments pour la sécurité civile...) aux règles de construction parasismique (eurocode 8).

Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite "à risque normal" situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5, respectivement définies aux articles R. 563-3 et R. 563-4.

La classe dite "à risque normal" comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.

Ces bâtiments, équipements et installations sont répartis entre les catégories d'importance suivantes :

1° Catégorie d'importance I : ceux dont la défaillance ne présente qu'un risque minime pour les personnes ou l'activité économique ;

2° Catégorie d'importance II : ceux dont la défaillance présente un risque moyen pour les personnes ;

3° Catégorie d'importance III : ceux dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socioéconomique ;

4° Catégorie d'importance IV : ceux dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public. »

1.2.7. Le risque lié à l'érosion des sols et au ruissellement

Les secteurs les plus en pente du territoire de Vire Normandie sont les plus soumis aux risques de ruissellement et à l'érosion des sols, notamment lorsque les sols sont mis en culture. C'est pourquoi, dans ces secteurs, l'abattage des haies bocagères est à éviter et le maintien des herbages est à privilégier. Les risques liés aux phénomènes de ruissellements ou coulées de boue concernent une dizaine de secteurs sur Vire Normandie. Les coulées boueuses sont des phénomènes très rapides affectant des masses de matériaux remaniés, soumis à de forte concentration en eau, sur de faibles épaisseurs généralement (0-5 m). Ce type de phénomène est caractérisé par un fort remaniement des masses déplacées, une cinématique rapide et une propagation importante.

Sur le territoire de Vire Normandie, aucune étude précise sur le sujet n'a été réalisée. Aussi, la carte ci-après est à consulter à titre d'information.

Risques liés aux phénomènes de ruissellements ou coulées de boue sur Vire Normandie (à titre d'information)

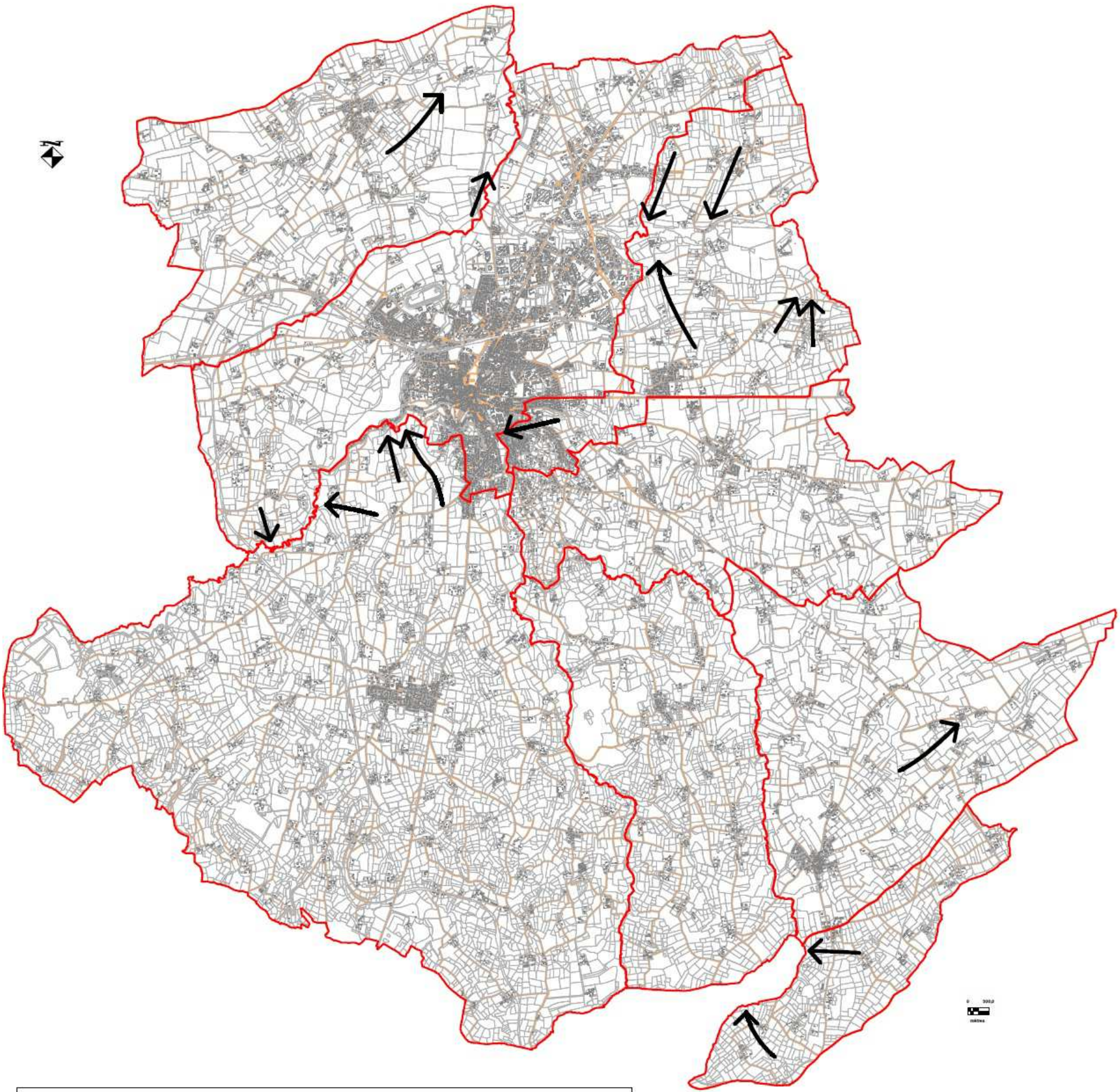

1.3.Les risques technologiques

Les installations classées présentes sur le territoire sont les suivantes (Source : DREAL Basse-Normandie) :

Nom établissement	Commune déléguée	Régime	Statut Seveso
AGRIAL	Coulonces	Inconnu	Non Seveso
DRENEAU Thierry	Coulonces	Enregistrement	Non Seveso
PINEL Serge	Maisoncelles-la-Jourdan	Autorisation	Non Seveso
LEFEVRE (EARL)	Saint-Germain de Tallevende	Enregistrement	Non Seveso
THIBARDIERE (SARL LA)	Saint-Germain de Tallevende	Enregistrement	Non Seveso
LANDELIERE (GAEC DE LA)	Vaudry	Enregistrement	Non Seveso
OREL	Vaudry	Autorisation	Non Seveso
ABAIR INDUSTRIE	Vire	Inconnu	Non Seveso
AIM	Vire	Autorisation	Non Seveso
AMAND TERROIR	Vire	Autorisation	Non Seveso
CIE DES FROMAGES ET RICHEMONT	Vire	Autorisation	Non Seveso
COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONT	Vire	Autorisation	Non Seveso
ETS FREDY OREL	Vire	Autorisation	Non Seveso
EURO BLANC SERVICE	Vire	Autorisation	Non Seveso
FILTRAUTO	Vire	Autorisation	Non Seveso
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	Vire	Autorisation	Non Seveso
GUY DEGRENNE	Vire	Autorisation	Non Seveso
MECACORP	Vire	Autorisation	Non Seveso
MESSAGERIES LAITIERES	Vire	Autorisation	Non Seveso
NORMANDISE S.A. (La)	Vire	Autorisation	Non Seveso
STEF LOGISTIQUE NORMANDIE	Vire	Inconnu	Non Seveso
TECAL-VERBRUGGE	Vire	Autorisation	Non Seveso
VILLE de VIRE	Vire	Inconnu	Non Seveso

Aucun site n'est classé SEVESO (site industriel présentant des risques d'accidents majeurs). En effet, le site Butagaz a fait l'objet d'une cessation partielle d'activité (arrêt définitif du stockage de propane dans la sphère notamment) et, par conséquent, est passé du régime de l'autorisation (Seveso seuil bas) au régime de la déclaration, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.
Un périmètre de sécurité reste néanmoins établi autour du site Butagaz.

2. LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

De nombreux zonages environnementaux et de protection sont présents sur le territoire de Vire Normandie. Ils sont présentés ci-après.

Localisation des sites d'intérêt environnemental :

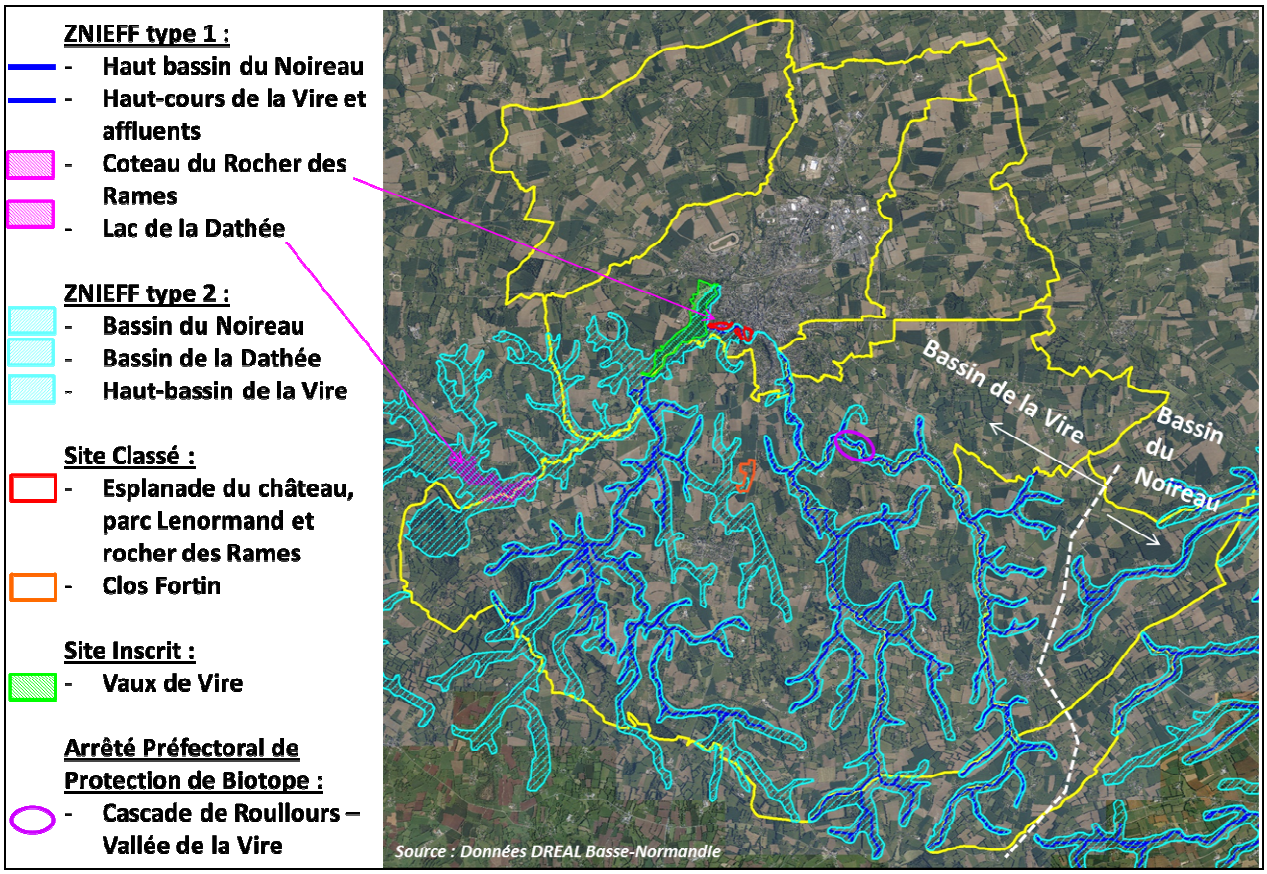

Source : DREAL Basse-Normandie

Les sites d'intérêts environnementaux sont essentiellement présents sur la partie Sud du territoire, notamment les têtes de bassins versants des différents cours d'eau (Vire, Dathée, Noireau).

D'autres sites, de superficie plus restreinte, ont un intérêt environnemental, mais également touristique et historique (Vaux de Vire, Cascades du Pont-ès-Retours).

Le territoire de Vire Normandie ne présente pas de site Natura 2000. Le site le plus proche est celui de la Vallée de la Sée, à environ 5 km de Saint-Germain de Tallevende, mais aucune eau de pluie tombant sur le territoire ne se dirige vers la vallée de la Sée (FR2500110). Il en est de même pour le site Natura 2000 « Bassin de la Druance » (FR2500118), pour lequel aucune eau de ruissellement du territoire ne se rejette dedans. Inversement, les eaux du bassin versant de la Diane, présent sur les communes déléguées de Truttemer-le-Grand et Truttemer-le-Petit, s'écoulent vers l'Orne qui est en partie classée en site Natura 2000 (FR2500091), bien que situé à 18 km du territoire de Vire Normandie. Par ailleurs, on peut noter non loin de la commune de Vaudry, la présence d'une Zone Spéciale de Conservation : les combles de l'église de Burcy (FR2502016) qui accueille une colonie reproductive de Grand Murin, espèce de chiroptère.

Il ne semble pas que le PLU soit susceptible d'affecter un site Natura 2000, cependant une évaluation des incidences Natura 2000 est intégrée à ce rapport de présentation.

2.1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

Les ZNIEFF ne sont pas assorties de mesures de protection particulière mais elles correspondent aux inventaires des lieux les plus intéressants du point de vue floristique et faunistique.

Sept ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont ainsi recensées sur le territoire de Vire Normandie (4 de « type 1 », et 3 de « type 2 »). Elles concernent l'ensemble des communes déléguées, sauf Coulonces. Il s'agit de :

ZNIEFF de type 1 :

- La ZNIEFF n°FR250020065, *« Haut-bassin du Noireau »*, sur Truttemer-le-Grand et Truttemer-le-Petit ;
- La ZNIEFF n°FR250008488, *« Lac de la Dathée »*, sur Saint-Germain de Tallevende – La Lande Vaumont ;
- La ZNIEFF n°FR250020069, *« Haut-cours de la Vire et affluents »*, sur Maisoncelles-la-Jourdan, Roullours, Saint-Germain de Tallevende – La Lande Vaumont, Truttemer-le-Grand, Truttemer-le-Petit, Vaudry et Vire ;
- La ZNIEFF n°FR250008489, *« Coteau du Rocher des Rames »*, sur Vire

Le type 1 correspond à des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la fréquence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

ZNIEFF de type 2 :

- La ZNIEFF n°FR250008480, *« Bassin du Noireau »*, sur Truttemer-le-Grand et Truttemer-le-Petit ;
- La ZNIEFF n°FR250008487, *« Bassin de la Dathée »*, sur Saint-Germain de Tallevende – La Lande Vaumont et Vire;
- La ZNIEFF n°Fr250009947, *« Haut-bassin de la Vire »*, sur Maisoncelles-la-Jourdan, Roullours, Saint-Germain de Tallevende – La Lande Vaumont, Truttemer-le-Grand, Truttemer-le-Petit, Vaudry et Vire ;

Le type 2 intègre des grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, zones humides, dunes, estuaires,…) riches et peu modifiés, pouvant offrir des potentialités biologiques importantes. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement, afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Pour information, voici quelques extraits des fiches ZNIEFF de la DREAL[22].

ZNIEFF n°FR250020065, Haut-bassin du Noireau (00850004) type 1

« Ce vaste chevelu représente environ 196 kilomètres de cours d'eau. Il correspond à la tête de bassin du Noireau et présente des habitats aquatiques assez bien préservés.
On recense de nombreuses frayères à Saumon atlantique et de belles populations de Truite fario. Les espèces indicatrices de la bonne qualité de l'eau et des habitats sont bien présentes : Chabot, Loche franche et Lamproie de Planer.
Enfin, on recense encore de beaux peuplements d'Ecrevisse à pieds blancs. »

ZNIEFF n°FR250008488, Lac de la Dathée (00890001), type 1

« Le plan d'eau de la Dathée constitue un milieu unique dans le bocage virois. Cette retenue artificielle d'une superficie de 45 hectares est approximativement localisée à la rencontre des vallées de la Vire et de la Sée. Les 7 kilomètres de rives de ce lac dessinent un ensemble complexe de bassins s'étirant entre les collines. La présence d'espèces animales et végétales remarquables confère à ce plan d'eau un intérêt biologique important.

Flore :
*L'intérêt botanique tient à la présence d'espèces rares en Basse-Normandie tels l'Oxalis corniculé et la Rorippe des bois, mais aussi par la présence d'une espèce présumé disparue et protégée au niveau régional (protection indiquée par le symbole *), la Limoselle aquatique*.*

Faune :
L'intérêt principal de ce lac est d'ordre ornithologique. Il constitue en effet un lieu d'hivernage pour de nombreux anatidés, limicoles ainsi que pour des passereaux inféodés aux milieux humides. Les espèces les plus fréquemment observées sont alors le Canard colvert, la Sarcelle d'hiver, le Canard siffleur, le Fuligule milouin, le Râle d'eau, la Foulque macroule, la Bécassine des marais, la Mouette rieuse, le Pipit sponcielle...
On a observé la nidification du Canard colvert, du Grèbe huppé, du Bruant des roseaux, de l'Hypolaïs polyglotte, de la Foulque macroule, du Fuligule morillon, du Grèbe castagneux... »

[22] Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ZNIEFF n°FR250020069, Haut-cours de la Vire et affluents (01070001), type 1

« Prenant sa source aux confins des trois départements bas-normands, la Vire reçoit les eaux de nombreux affluents, dont le plus important est la Virène. L'ensemble de ce réseau hydrographique représentant environ 108 kilomètres de cours d'eau, s'inscrit dans un contexte géologique typique du Massif armoricain. Le relief collinéen accentué est contraint par la composition et la structure du sous-sol formé en majorité par le granite de Vire. Fortement arénisé, ce granite est assez perméable et dispose de ressources aquifères qui déterminent l'apparition de nombreuses sources, dont celle de la Vire.
Les pentes marquées, une pluviométrie importante de plus de 1000 mm/an et un contexte bocager préservé contribuent également à la qualité de l'eau et des habitats aquatiques de ces cours d'eau.

Faune :
Le peuplement piscicole est caractéristique d'un cours d'eau à truite du Massif armoricain. Les populations de Truite fario sont ici denses et assez bien équilibrées. Les espèces d'accompagnement (Chabot, Loche franche, Lamproie de Planer) sont également bien représentées. On note toujours une belle population d'Ecrevisse à pieds blancs, espèce de fort intérêt patrimonial.
Les inventaires des Odonates sur la Vire ont permis d'observer 4 espèces parmi lesquelles les très rares Gomphus à pinces et la Cordulie à corps fin, cette dernière étant inscrite sur l'annexe II de la directive "Habitats-Faune-Flore". »

ZNIEFF n°FR250008489, Coteau du Rocher des Rames (01070002), type 1

« Situé au niveau de la ville elle-même, ce site dominant la vallée de la Vire se présente comme un coteau exposé au Sud.

Flore :
Les espèces les plus intéressantes sont situées sur les pelouses silicicoles ou sur les parois rocheuses. Dans les premières, on pourra observer la Scille d'automne, la Tillée mousse, le Millepertuis à feuilles linéaires, le Trèfle enterreur.
Les parois rocheuses sont le domaine des espèces rupestres telles la Capillaire septentrionale fougère protégée au niveau régional, l'Epervière de Lepeletier, l'Orpin d'Angleterre, la Spergule de Morison, également protégée au niveau régional...
La flore cryptogamique (mousses, hépatiques et lichens) y est également bien développée. »

ZNIEFF n°FR250008480, Bassin du Noireau (00850000), type 2

« Composé d'un chevelu dense de ruisseaux, le réseau hydrographique se recentre sur le seul Noireau qui, en aval, entaille les roches dures, composant une vallée peu encaissée et enserrée alors de landes, de bois acidiphiles de pente, de pelouses siliceuses, de surplombs rocheux, de vires. Cette juxtaposition de milieux est à l'origine de la présence d'espèces animales et végétales rares.

Flore :
De part et d'autre de la rivière, les coteaux abrupts plus ou moins boisés montrent des affleurements rocheux où se côtoient landes sèches et pelouses sur dalles rocheuses et sols superficiels. Original pour tout le Nord-Ouest de la France, le cortège floristique typique de la Suisse Normande est riche d'espèces rares dont certaines sont protégées au niveau régional (*).
Citons notamment la Capillaire septentrionale, l'Orobanche des genêts, l'Espargoutte de Morison*, le Catapode des graviers, l'Epervière de Lepeletier, le Millepertuis à feuilles linéaires, le Trèfle enterreur, le Rosier à petites fleurs, le Genèvrier, le Flûteau nageant*...*
Ponctuellement, le Spiranthe d'automne et le Trèfle jaunâtre indiquent l'expression du calcaire.

Faune :
Le Noireau et ses affluents, notamment en amont de Condé sur Noireau est d'une grande valeur piscicole. La qualité de l'eau et des habitats aquatiques sont à l'origine de la présence de frayères à salmonidés, de populations bien équilibrées de poissons et d'invertébrés d'intérêt patrimonial.
Ainsi, le Saumon atlantique vient frayer dans ces eaux bien oxygénées et les populations de Truite fario, de Chabot et de Lamproie de Planer témoignent des potentialités piscicoles de ces cours d'eau.
Enfin, l'Ecrevisse à pieds blancs atteint, par endroits, de belles densités.
Le site présente également un intérêt batrachologique puisqu'il accueille une espèce d'amphibien rare et protégée : le Triton marbré. »

ZNIEFF n°FR250008487, Bassin de la Dathée (00890000), type 2

« Le bassin de la Dathée s'inscrit dans un contexte géologique purement armoricain. L'ensemble du réseau hydrographique prend ses sources dans les granites arénisés de Vire, lequel est assez perméable et dispose de ressources aquifères importantes.
C'est au sein du bocage virois, au relief collinéen, que naissent ces cours d'eau avant de converger dans le vaste lac de la Dathée, d'où la rivière du même nom ressort et s'écoule plus lentement avant de rejoindre la Virène.

Flore :
On note la présence d'espèces rares tels l'Oxalis corniculé, la Rorippe des bois, recensés à la périphérie du lac de la Dathée et la Prêle des bois, présumée disparue dans le Calvados.

Faune :
En amont du lac, le haut-bassin de la Dathée est caractérisé par des pentes marquées donnant aux cours d'eau un caractère torrentueux, un environnement bocager, bien préservé, une forte pluviométrie et une absence de rejets polluants. Aussi, la qualité de l'eau et des habitats aquatiques est bonne. Le peuplement piscicole de cette tête de bassin est caractéristique d'un cours d'eau de bonne qualité biologique du Massif armoricain, à ceci près que la circulation des poissons, et notamment des migrateurs, est empêchée par la présence du barrage.

Les populations de Truite fario sont ici denses et bien équilibrées. Les espèces d'accompagnement (Chabot, Loche franche, Lamproie de Planer) sont également bien représentées. Notons la présence d'une belle population d'Ecrevisse à pieds blancs, espèce de fort intérêt patrimonial.
D'autre part, le plan d'eau de la Dathée constitue un lieu d'hivernage pour de nombreux anatidés et limicoles, ainsi que pour des passereaux inféodés aux milieux humides. Les espèces les plus fréquemment observées sont alors le Canard colvert, la Sarcelle d'hiver, le Canard siffleur, le Fuligule milouin, le Râle d'eau, la Foulque macroule, la Bécassine des marais, la Mouette rieuse, le Pipit sponcielle...
On a observé la nidification du Canard colvert, du Grèbe huppé, du Bruant des roseaux, de l'Hypolaïs polyglotte, de la Foulque macroule, du Fuligule morillon, du Grèbe castagneux... »

ZNIEFF n°FR250009947, Haut-bassin de la Vire (01070000), type 2

« Cette rivière serpente à travers le bocage Virois qui demeure en majorité exploité traditionnellement en prairies de fauche ou de pâture. Le maintien de ces pratiques agricoles et l'absence de rejets polluants sont à l'origine de la bonne qualité biologique des eaux de la Vire et des espèces qui y sont présentes.
Des petites cascades en sous-bois présentent une riche flore cryptogamique.

Flore :
De part et d'autre du cours d'eau, les vires rocheuses abritent des espèces remarquables saxicoles ou inféodées aux pelouses siliceuses.
Parmi elles, on peut citer la Scille d'automne, la Tillée mousse, le Millepertuis à feuilles linéaires, le Trèfle enterreur, la Capillaire septentrionale, fougère protégée au niveau régional, l'Epervière de Lepeletier, l'Orpin d'Angleterre, la Spergule de Morison, également protégée au niveau régional, le Bident radié.
La flore cryptogamique (mousses, hépatiques, lichens) y est également bien développée. Il en est de même au niveau des petites cascades qui existent en sous-bois.

Faune :
L'intérêt de cette zone est essentiellement piscicole. C'est l'une des rivières bas-normandes où l'on peut observer un excellent peuplement piscicole, bien équilibré, avec des populations importantes de Truites fario et de Chabots, ainsi que de bons effectifs d'Ecrevisses à pieds blancs indigènes, pour lesquelles un arrêté de biotope existe sur une partie de ce cours d'eau. »

2.2 Les sites inscrits ou classés

Site inscrit au titre de l'article L341-1 du Code de l'Environnement
Site classé au titre de l'article L341-2 du Code de l'Environnement

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, qu'elles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341.10 et R341.10 du Code de l'Environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111.42 et 38 du Code de l'Urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581 et suivants du Code de l'Environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable au tiers (article L152-7 du Code de l'Urbanisme).

Deux sites classés et 1 site inscrit sont présents sur le territoire de Vire Normandie. Il s'agit :

- De l'Esplanade du château, du parc Lenormand et du rocher des Rames à Vire, site classé ;
- Du Clos Fortin à Saint-Germain de Tallevende, site classé ;
- Des Vaux de Vire, à Vire, site inscrit.

Esplanade du château, du parc Lenormand et du rocher des Rames à Vire, site n°14001

Il s'agit de 3 petits sites indépendants mais proches les uns des autres, constituant la toute première protection du Calvados. Un extrait de la fiche descriptive de la DREAL est donné ci-après :

- Esplanade du château

« *C'est en 1123 que le fils de Guillaume le Conquérant, Henri 1er Beauclerc, Roi d'Angleterre et Duc de Normandie, fait construire un donjon carré et une première enceinte sur le promontoire rocheux dominant la Vire. Le duché de Normandie doit alors se prémunir contre les menaces de ses opposants de Bretagne et du Maine. Au milieu du XIIè siècle, Saint-Louis décide de compléter l'ensemble par une seconde enceinte qui ne sera achevée qu'au début du XIVè siècle. Sous le règne de Louis XIII, le château et son enceinte sont démantelés sur ordre de Richelieu. Comme bien d'autres constructions défensives, il pouvait abriter d'éventuelles rebellions contre le Roi de France et son ministre. Les murailles sont détruites, le donjon à demi abattu et la place, nivelée, est aménagée en vaste esplanade. Au XVIIIè siècle, elle est plantée d'un quadruple, alignement de tilleuls qui la borde de tous côtés. A cette époque, c'est un vaste espace réservé aux fêtes et aux marchés, il est ceinturé par les tilleuls centenaires qui se referment sur le donjon telle une tenaille. Le kiosque au centre Ouest est enfoui parmi les grands arbres. A l'arrière des ruines de l'imposant édifice, l'extrémité du promontoire est boisé de grands hêtres. Le 6 juin 1944, vers 20h, la ville est détruite à 95% sous les bombardements stratégiques alliés. Sur l'esplanade, les arbres reçoivent de multiples éclats. Lors de la reconstruction de la ville des baraques en bois y sont édifiées pour loger les habitants sans abri. En 1962, beaucoup de tilleuls deviennent dangereux, soit par leur âge, soit par les éclats qu'ils ont reçus. La municipalité décide alors de remplacer la quadruple rangée par un double alignement de jeunes tilleuls qui s'interrompt aux abords du donjon pour mieux le mettre en valeur. Les arbres non dangereux, en limite*

de la place, sont conservés à titre provisoire ainsi que les hêtres, toile de fond de l'antique donjon (classé MH en 1913). …»

Esplanade du château :

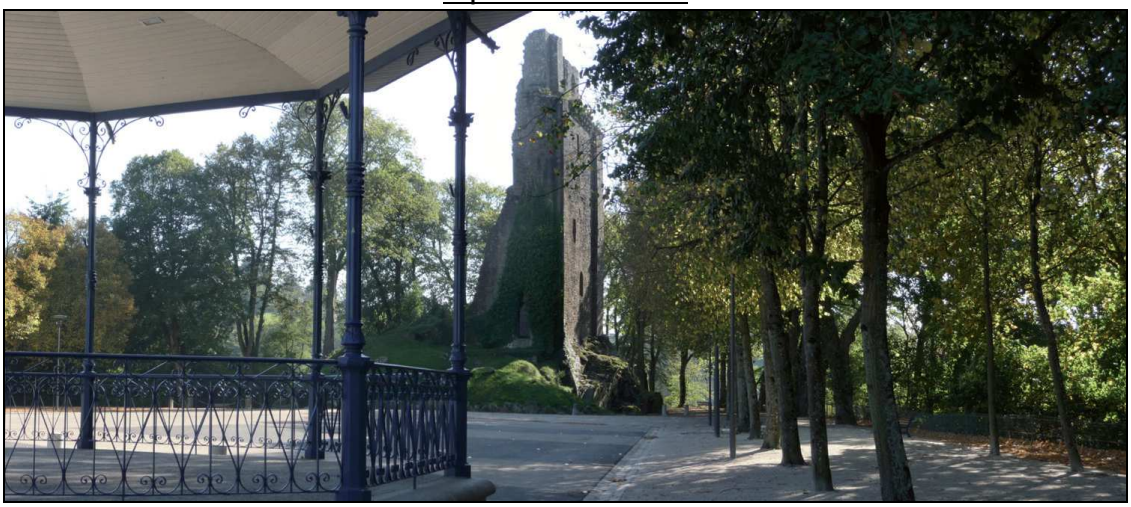

Source : DREAL Basse-Normandie

- Parc Lenormand

« Avocat par nécessité et botaniste par passion, René Lenormand décède en 1871 après s'être retiré au château de l'Emondière à Saint-Germain de Tallevende, commune voisine de Vire. Il lègue à la Ville un parc situé dans la vallée de la Vire, le long de la route des usines. Le parc est classé parmi les sites en novembre 1918 en raison du caractère pittoresque des lieux. L'endroit possède alors beaucoup d'allure avec ses grands arbres, son jet d'eau, sa cascade et sa maison de gardien. Jusqu'à la dernière guerre, la Ville de Vire entretient soigneusement cet endroit boisé à flanc de coteau. Après la guerre, les virois sont occupés à bien d'autres tâches dans une ville quasi détruite et le parc sombre dans l'oubli. En 1997, la municipalité confie la restauration du parc Lenormand à l'association « Rivières et Bocage » qui dégage les arbres morts ou en mauvais état, débroussaille le terrain, redessine les chemins et crée même un potager pédagogique sur un ancien parking. …»

Parc Lenormand :

Source : DREAL Basse-Normandie

- Rocher des Rames

« Dominant la Vire jusqu'à la confluence de la Varenne, les Rochers des Rames font partie des écrins de verdure de la ville de Vire, lieux de promenades très prisés des habitants. Au cours de l'histoire, de nombreux moulins se sont installés au pied des rochers. Remplacés par des usines, aujourd'hui à l'abandon, il ne reste que quelques vestiges des anciennes fabriques dont le moulin presqu'intact d'Olivier Basselin, figure historique de Vire. …»

Rocher des Rames :

Source : DREAL Basse-Normandie

Clos Fortin à Saint-Germain de Tallevende, site n°14002

Un extrait de la fiche descriptive de la DREAL est donné ci-après :

« Le Clos Fortin est édifié au XVIIIè siècle, peu d'évènements historiques marquent son histoire. Seul, en 1793, un épisode d'un affrontement entre les « bleus » de Vire et les « blancs » de Sourdeval s'y déroule. Un combat meurtrier oppose alors républicains et royalistes dans un engagement où, dit-on, le général Hoche prit part. Les terres et les bâtiments sont classés parmi les sites en avril 1943 en raison de leur caractère pittoresque et représentatif du bâti du bocage virois. A cette époque, le corps de logis principal et ses deux pavillons sont précédés d'un jardin à la française. Disséminés tout autour, une dizaine de petits bâtiments de la ferme (granges, étables, four, puits...) sont couverts en chaume. Une grande variété de conifères de toute beauté parsème la propriété formant parfois un véritable mur jointif. …»

Le Clos Fortin

Source : DREAL Basse-Normandie

Vaux de Vire, site n°14084

Un extrait de la fiche descriptive de la DREAL est donné ci-après :

« C'est au début du XVè siècle que naissent les Vaux de Vire sous la plume d'Olivier Basselin (1403-1470), poète né à Vire et foulon en drap de son métier. La tradition situe son moulin à foulon près du pont des Vaux, sous le coteau des cordeliers. Basselin, normand « bon homme », aime le vin, le cidre et les plaisirs de la table. C'est le premier qui, dans son siècle, compose des chansons de table qui deviendront célèbres sous le nom de « Vau de Vire », appellation de la joyeuse assemblée de compagnons que le poète réunit autour de lui. C'est Jacques de Caillère qui, en 1690, déforme le terme et le transforme en « Vaudeville », donnant ce nom à une façon de chansonner les gens et les choses avec malignité. Il n'y a jamais eu de lieu proche de Vire portant le nom de Vaux de Vire, ce n'est que bien plus tard que les vallées de la Vire et de la Virène, à l'Ouest de la ville, prirent cette appellation. Au cours des XIXe et XXe siècles, les quelques moulins installés sur la rive droite sont remplacés par des usines aujourd'hui désaffectées. En 1937, un entrepreneur ouvre une carrière à l'extrémité Nord du bois de Saint-Martin de Tallevende (près de la voie de chemin de fer). Devant l'émotion de l'opinion publique viroise, qui voit son plus beau massif boisé menacé, le conseil municipal demande au ministre de l'éducation nationale la protection du site. Les Vaux de Vire sont inscrits parmi les sites le 23 février 1938 avec une instance de classement qui restera sans effet pour cause de guerre. …».

Les Vaux de Vire

Source : DREAL Basse-Normandie

2.3 La protection du biotope

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

Il existe un site protégé sur le territoire: il s'agit des « Cascades de Roullours – Vallée de la Vire » (AB006), situées à cheval sur les communes déléguées de Maisoncelles-la-Jourdan et Roullours.

Les Cascades de Roullours (Cascades du Pont-ès-Retours)

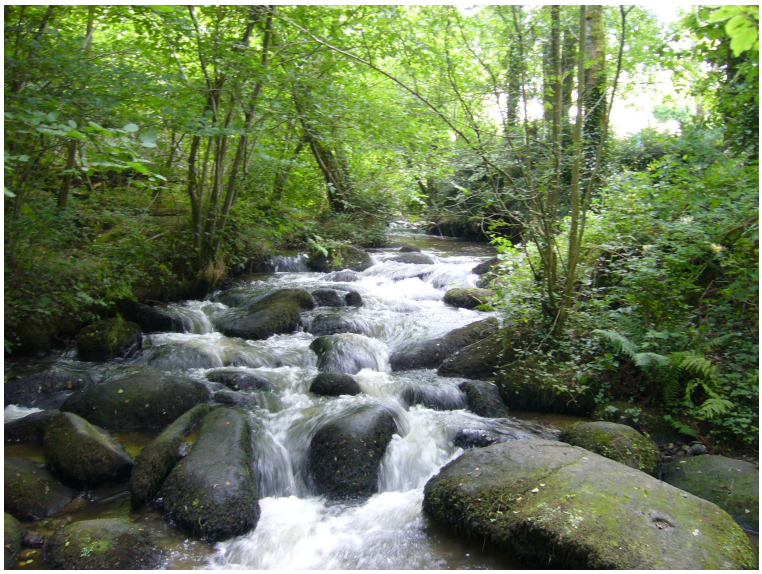

Source : Photo terrain, PLANIS

Un extrait de la fiche descriptive de la DREAL est donné ci-après :

Présentation générale du site :
En amont de la ville de Vire, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne le tronçon du lit de la Vire situé au lieu-dit "les Cascades" sur les communes de Roullours et Maisoncelles-la-Jourdan. A cet endroit, la rivière armoricaine, d'une longueur totale de 114,8 km pour un bassin versant d'une superficie de 1237 km2, coule dans un contexte strictement granitique. Le substratum, fortement arénisé et donc assez perméable, détermine des ressources aquifères à l'origine du bon soutien d'étiage de la rivière. Le paysage, au relief accentué, est dominé par le bocage, qui laisse place, notamment sur le versant de la rive droite du site, à une couverture boisée feuillue.

Critères patrimoniaux motivant la protection :
Au niveau de ces ruptures de pente, l'eau fraîche bien oxygénée et l'existence de fonds pierreux et caillouteux ouverts, aux berges bien diversifiées, sont propices au développement de l'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), crustacé protégé en France par arrêté ministériel du 21 juillet 1983, pour lequel la quantité de caches conditionne directement le niveau de peuplement. L'Arrêté

Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif la protection des habitats aquatiques nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de l'espèce.
Espèce indigène des cours d'eau frais de Basse-Normandie, l'Ecrevisse à pieds blancs, au régime essentiellement détritivore, peut se reproduire à partir d'une taille de 6 cm environ. L'incubation des œufs portés sous l'abdomen de la femelle dure tout l'hiver, l'éclosion intervenant de mai à juillet. Une fois écloses, les petites larves d'Ecrevisse demeurent accrochées à leur mère pendant quelques jours puis vont subir leur première mue de croissance, commencer à se nourrir et progressivement s'émanciper. La fréquence des mues, variable avec l'âge, est très liée aux paramètres environnementaux.

Autres intérêts patrimoniaux :
Toujours sur le plan piscicole, les conditions physiques du milieu sont également favorables à la forme de rivière de la Truite commune encore appelée Truite fario, espèce patrimoniale dont l'état des populations témoigne directement du fonctionnement du cours d'eau, au Chabot, caractéristique des fonds caillouteux, et à la Lamproie de Planer qui vit dans les bancs de sables et de graviers.
A côté de leur intérêt halieutique, les cascades de Roullours, par leur caractère esthétique, présentent un intérêt paysager et constituent à ce titre un site exceptionnel et unique en son genre dans le département du Calvados.

Gestion :
Une opération "milieu rural" visant à gérer les milieux aquatiques, est actuellement menée par l'Agence de l'eau sur la tête de bassin de la Vire.
Par ailleurs, la zone de préemption des Cascades du Pont-ès-Retours devrait contribuer à préserver les espaces adjacents au tronçon du lit de la Vire visé par l'Arrêté Préfectoral.
Les pollutions d'origine agricole, potentielles, sont toutefois susceptibles d'affecter les populations d'écrevisses. »

L'arrêté préfectoral, pris le 1er février 1989, interdit les travaux et activités suivants :

- Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit,
- La réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau,
- La réalisation de plan d'eau en communication avec la rivière, soit par une prise d'eau, soit par l'évacuation du trop-plein, que cette communication soit directe ou indirecte, permanente ou temporaire,
- Les manœuvres hydrauliques susceptibles de provoquer un lâcher de vases en suspension ou de réduire les débits de la rivière,
- Les extractions et dépôts de matériaux dans le lit mineur,
- Toute pénétration d'engins motorisés dans le lit de la Vire et sur les berges,
- Le déversement surdensitaire des espèces : truite Fario et écrevisses à pieds blancs.

Notons également que ce site constitue un espace naturel sensible, géré par le département du Calvados. La législation des ENS (loi du 18 juillet 1985) permet au Conseil Départemental de créer des zones de préemption, de procéder à l'acquisition de terrains situés dans cette zone, et de pourvoir à l'aménagement et à la gestion des terrains acquis. Les Cascades du Pont-ès-Retours constituent à ce titre une zone de préemption d'intérêt départemental.

2.4 Des habitats et une faune variés

Le territoire de Vire Normandie présente une faune et une flore diversifiées grâce à la présence d'habitats différents :

- Zones humides[23] (amphibiens, libellules…),
- Forêts et boisements (grands mammifères…),
- Réseau de haies (oiseaux, petits mammifères…).

Le recueil des données sur la faune s'appuie sur l'étude d'aménagement foncier relative à l'aménagement de la RD 524, et sur les observations de terrain ayant eu lieu de décembre 2011 à mars 2012.

En matière d'avifaune, les espèces présentes sont caractéristiques des espaces de bocage, avec la présence d'un cortège d'espèces liées aux haies, buissons, lisières et prairie arborée. Il s'agit d'espèces communes et banales des paysages bocagers (Fauvette grisette et Pouillot fitis qui sont peu fréquents, des espèces inscrites sur la liste orange des oiseaux nicheurs : l'Alouette des champs, l'Hirondelle rustique et la Pie-grièche écorcheur, et d'espèces considérées comme à surveiller en France : le faucon crécerelle, le Bruant jaune et le Pic vert).

Peu d'oiseaux d'eau sont présents dans le périmètre d'étude malgré la présence de zones humides assez étendues. Ces espaces sont plutôt exploités par les insectivores (hirondelle, pie grièche) et les oiseaux de proie (faucon, buse).

Les hérons sont également très présents sur la zone d'étude que ce soit dans les dépressions humides ou le long des différents cours d'eau (nombreuses observations sur la Vire).

[23] Cf. Chapitre dédié aux zones humides dans A.IV.1 (Les caractéristiques physiques)

Concernant les mammifères, le chevreuil semble être bien implanté dans le secteur. Le ragondin et le lapin de garenne sont les espèces les plus fréquemment rencontrées. Le renard et le lièvre sont également présents, tout comme les micromammifères. Les petits mammifères semblent particulièrement présents et diversifiés sur la zone d'étude, signe du bon état des populations, de la qualité du bocage et de la mosaïque d'habitats offert.

La présence d'au moins cinq espèces d'amphibiens est avérée sur le périmètre d'étude. Nous trouvons : la grenouille agile, la grenouille verte, le crapaud commun, le triton palmé, la salamandre tachetée. L'Alyte accoucheur a également été recensé, localement, au Nord du territoire.

Concernant la faune piscicole, tous les cours d'eau sont en première catégorie piscicole : il s'agit d'un secteur salmonicole (zone à truite fario et espèces d'accompagnement, chabot, loche, vairon). On y rencontre également l'anguille, le saumon atlantique et la truite de mer.

A noter par ailleurs que la Vire est une rivière à saumon et truite de mer en aval du confluent de la Vire avec la Virène.

Enfin, le site des Cascades à Roullours est un habitat privilégié de l'Ecrevisse à pieds blancs, espèce de fort intérêt patrimonial.

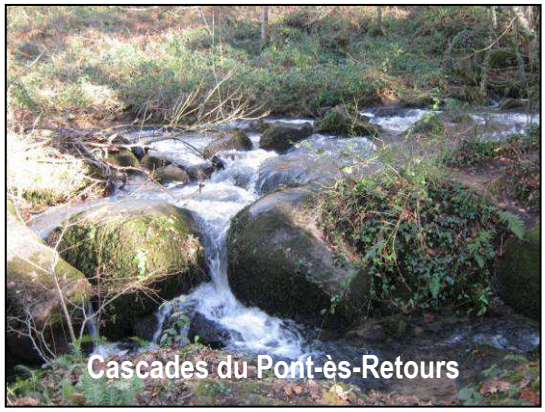
Cascades du Pont-ès-Retours

3. L'ANALYSE PAYSAGÈRE

3.1 Contexte juridique et démarche

Le paysage, que l'on peut définir comme étant une partie de territoire perçue au travers du champ visuel, a été pris, depuis le début du vingtième siècle, comme objet esthétique.

Aujourd'hui et depuis le 8 Janvier 1993 la loi incombe aux documents d'urbanisme de protéger et mettre en valeur les paysages "remarquables par leur intérêts paysagers". L'objectif est d'inviter les collectivités locales à identifier les différentes composantes du paysage (naturel, rural, urbain), à les hiérarchiser et à en protéger efficacement les éléments majeurs.

Cette loi constitue à présent une assise légale à la protection et à la sauvegarde de certains paysages jugés de qualité et/ou méritant une mise en valeur. Cette loi va plus loin, elle permet de protéger des paysages non plus remarquables (loi du 2 mai 1930 sur la préservation des sites et monuments naturels) mais des éléments structurants de nos paysages de tous les jours, on parle alors de « paysages identitaires » d'un territoire.

Une étude a donc été menée permettant de définir les grandes unités paysagères, leurs particularités et éléments constitutifs, afin d'aider à la décision des secteurs à sauvegarder, voire des prescriptions à requérir en matière d'urbanisation sur ces dites zones.

En préambule, retenons une définition simple et accessible à tous de l'appellation « paysage ». Le paysage est avant tout ce qui se voit. Il est l'expression à un moment donné de l'utilisation et de l'organisation de l'espace. Il s'agit ici de privilégier une approche pluridisciplinaire simple, basée sur la perception à partir des voies de communication. Notre approche globale des paysages se veut objective, s'attachant :

- Aux caractéristiques physiques des paysages (topographie, couvert végétal …)
- Aux marques de l'occupation humaine (situation des voies de communication, organisation et aspects des espaces bâtis, espace agricole, bocage, activités économiques en général…).

Après interprétation en terme paysager du cadre physique et de l'occupation humaine, et à partir de l'inventaire régional des paysages de Pierre Brunet, une carte de synthèse des « unités paysagères » a été établie. Cinq principales unités peuvent être distinguées, chacune s'intégrant dans le contexte plus général du **bocage virois**.

3.2 Les grandes unités paysagères

Cartographie des paysages, en partie réalisée à partir de l'inventaire régional des paysages (Pierre Brunet)

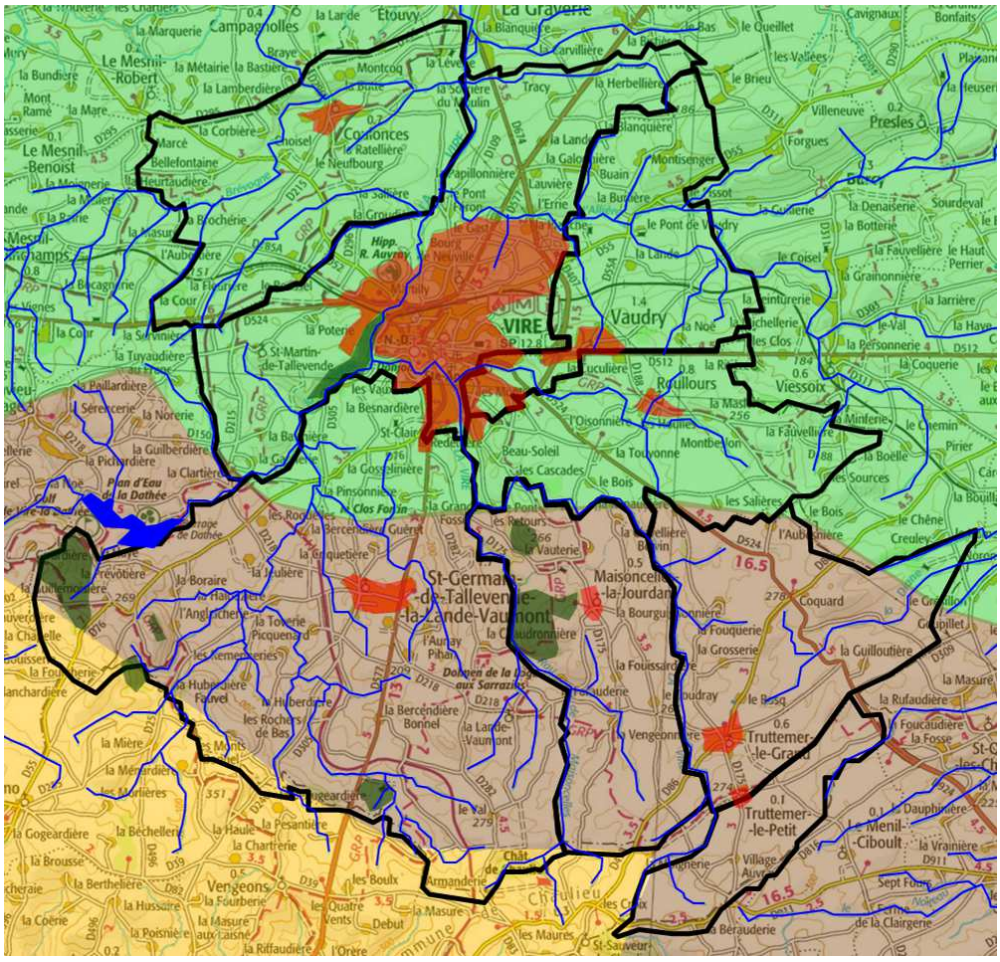

Le Bassin de Vire dans son écrin de hauteurs boisées : bocage dégradé et ouvert, habitat dispersé

3.3.1. Le Bassin de Vire dans son écrin de hauteurs boisées

Il est présent sur une bonne moitié Nord du territoire de Vire Normandie. Il correspond globalement à un bocage dégradé et ouvert, avec un habitat dispersé. Comme son nom l'indique, il correspond à un bassin, limité au Sud par un coteau à forte pente.

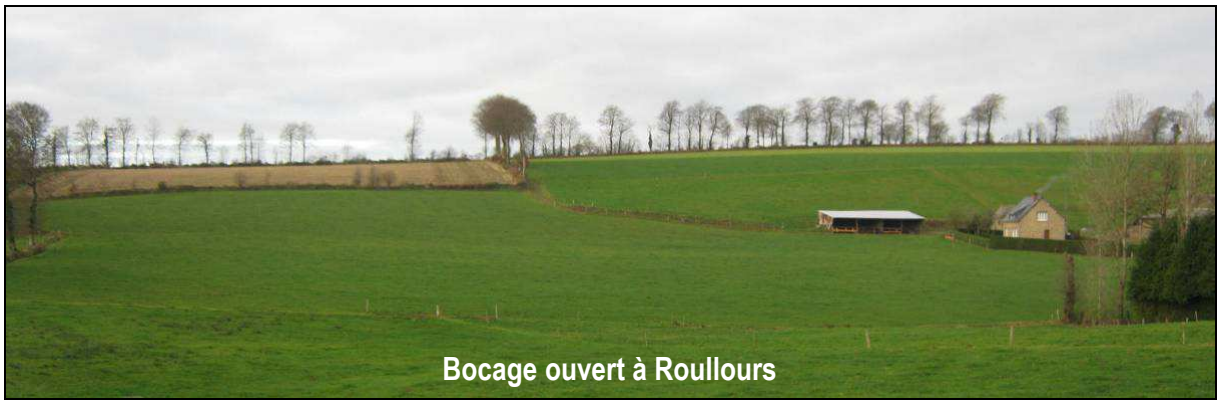

Bocage ouvert à Roullours

Bocage ouvert et dégradé à Vaudry

Bocage ouvert avec vue sur la ville de Vire

3.3.2. Les hauts pays de l'Ouest ornais et du Mortainais

Il correspond à un relief complexe modelé par les cours d'eau où sont présents de nombreuses buttes et escarpements.

Vue sur Maisoncelles la Jourdan

Petite butte de pierre à Saint-Germain de Tallevende

Paysage de relief à Maisoncelles la Jourdan

La Lande Vaumont

Petit boisement sur butte à Saint-Germain de Tallevende

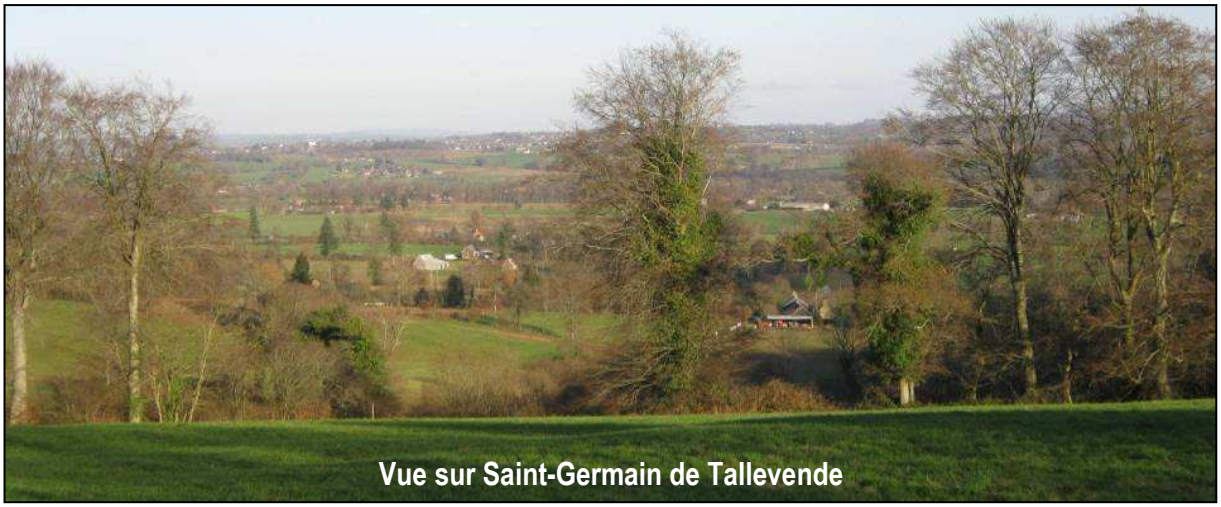
Vue sur Saint-Germain de Tallevende

3.3.3. Le Haut Bocage transparent

Ce paysage apparaît en limite Sud de Saint-Germain de Tallevende. Le bocage y est marqué par des talus en dentelle (hauts talus lessivés où les racines des arbres semblent sortir de terre).

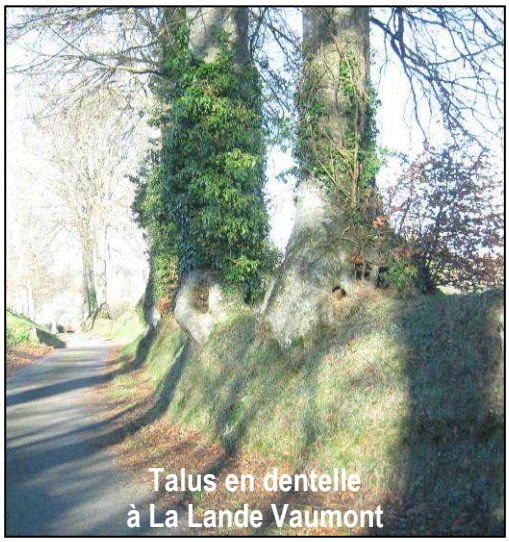
Talus en dentelle
à La Lande Vaumont

Reliefs en limite Sud de Saint-Germain de Tallevende apparaissant en arrière-plan

Talus en dentelle à Truttemer le Grand

3.3.4. Les Bois

Le territoire de Vire Normandie dispose de nombreux boisements, et en particulier dans la moitié Sud de celui-ci. Ils sont généralement situés en sommet de buttes, là où les sols sont caillouteux, et donc peu fertiles, et également dans les zones escarpées. Les bois sur les buttes sont assez caractéristiques du paysage de Saint-Germain de Tallevende et Maisoncelles-la- Jourdan.

Boisement à Maisoncelles la Jourdan vu depuis Saint-Germain de Tallevende

Boisement en bordure de vallée à Maisoncelles la Jourdan

Boisement à Saint-Martin de Tallevende

Bois de l'Ermitage
depuis Saint-Germain de Tallevende

Butte boisée à Saint-Germain de Tallevende

Le territoire dispose d'environ 481 ha de boisements. Ils sont de taille variable, mais parfois importante, généralement situés en bordure de vallée, en zones escarpées, en terrain caillouteux. Ils sont plus particulièrement nombreux sur Saint-Germain de Tallevende et Maisoncelles-la-Jourdan.

380 hectares de boisements étaient classés en Espace Boisé Classé dans le POS.
Parmi ces derniers, 7 ha ne présentent plus de caractère boisé. A l'inverse, certains boisements ne sont pas classés (115,2 ha). Par ailleurs, des plantations récentes ont été observées (60 ha).

Cartographie des boisements / EBC du POS :

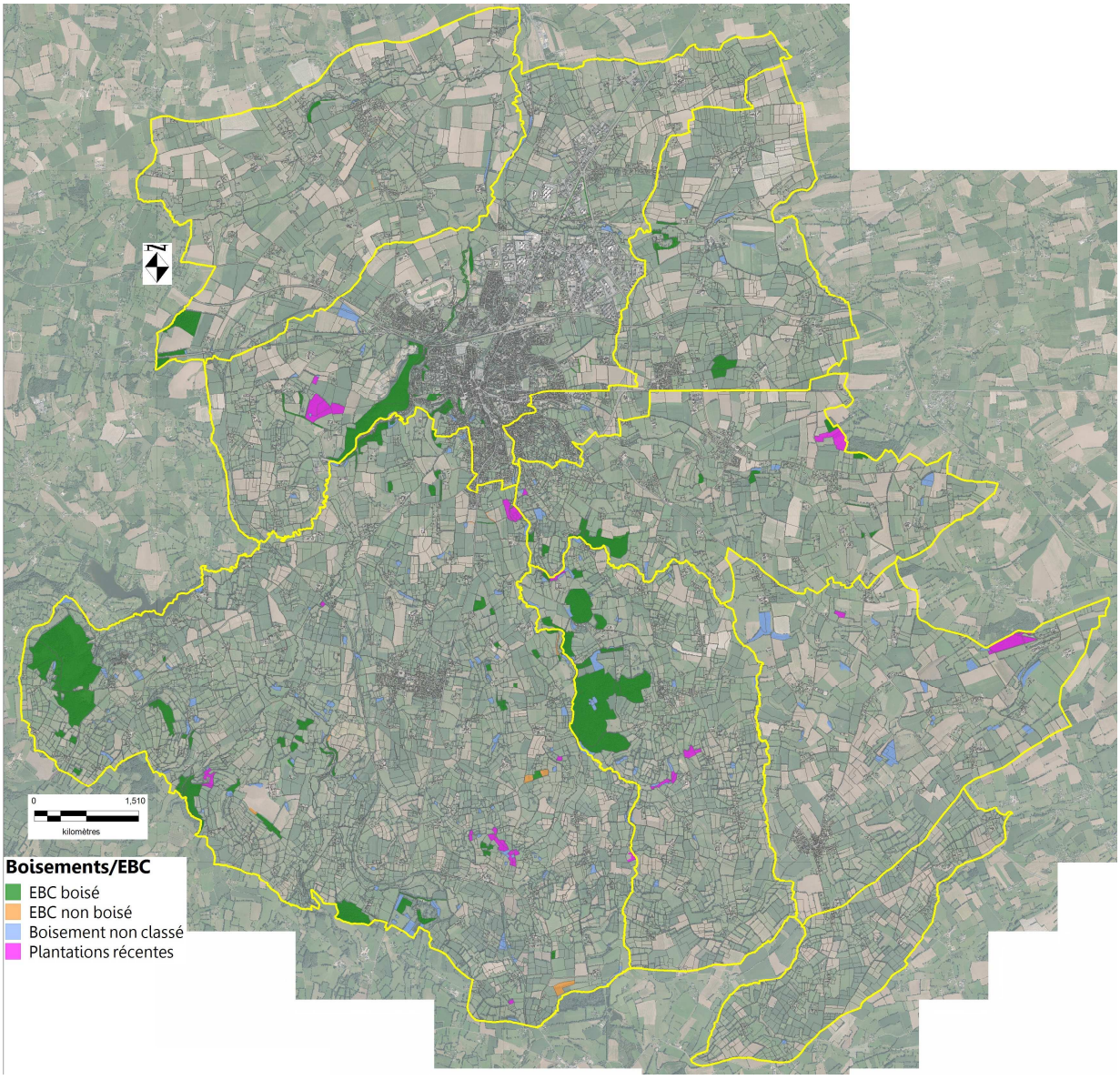

Le PLU doit prendre en compte l'évolution des boisements et EBC depuis l'élaboration du POS.

3.3.5. Le paysage urbanisé

Il correspond aux zones habitées et agglomérées, et donc à la ville de Vire et aux bourgs et principaux hameaux des communes déléguées. Certaines zones agglomérées sont plus ou bien inscrits dans le paysage.

Vue sur la ville de Vire, depuis Coulonces

Vue sur la ville de Vire, depuis Vaudry

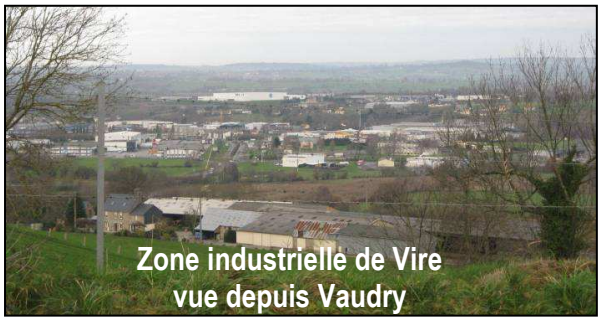
Zone industrielle de Vire
vue depuis Vaudry

Vue sur Vire depuis Vaudry

Bourg de Maisoncelles-la-Jourdan

Bourg de Truttemer-le-Grand

Les cinq unités paysagères s'entrelacent les unes dans les autres. Ainsi, on pourra observer des talus en dentelle dans la moitié Sud du territoire, un habitat dispersé sur l'ensemble du territoire…

Bâti isolé à Saint-Germain de Tallevende

Habitat dispersé à Vaudry

Vue sur le bourg de La Lande Vaumont

Bâti isolé à Saint-Germain de Tallevende

Un habitat dispersé, isolé et ancien… dont certains éléments pourraient être intéressants à rénover pour la préservation du patrimoine bâti.

Bâti dégradé à Truttemer le Grand

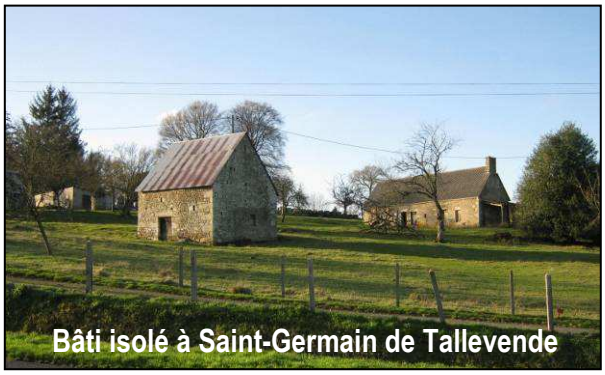
Bâti isolé à Saint-Germain de Tallevende

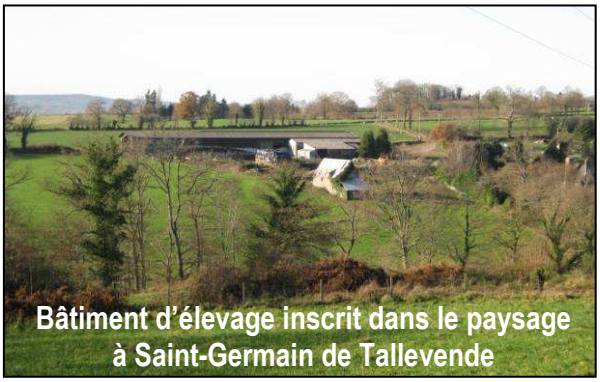
Bâtiment d'élevage inscrit dans le paysage à Saint-Germain de Tallevende

Bâtiment d'élevage inséré dans le paysage grâce aux haies

Les fermes sont généralement bien intégrées dans le paysage grâce aux haies.
Le paysage rural dispose par ailleurs d'un petit patrimoine, notamment lié au granite, qu'il serait intéressant de conserver.

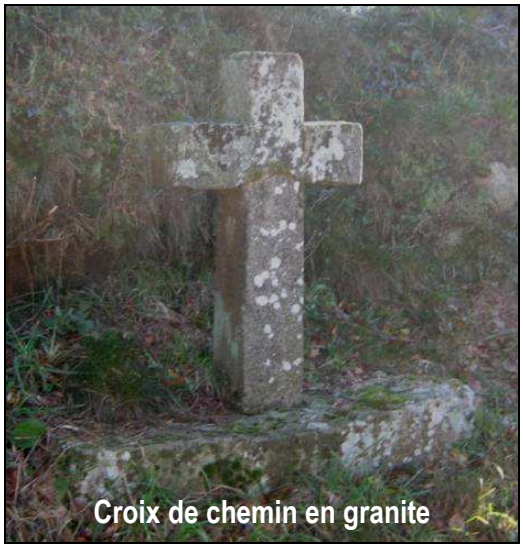
Croix de chemin en granite

Boulangerie et muret en granite

Les vallées s'entrelacent également dans le paysage. Elles présentent généralement des configurations différentes. Cette morphologie ne correspond pas forcément à un des paysages déjà mentionnés. Ainsi, des vallées larges et des vallées escarpées peuvent se retrouver dans chacune des unités paysagères.

Vallée de l'Allière à Vaudry

Des vallées aux largeurs variables…

Vallée à Maisoncelles la Jourdan

Concernant les vergers, ceux-ci sont vieillissants, peu nombreux et généralement localisés à proximité du bâti traditionnel.
Ce sont principalement des vergers hautes-tiges. Certains d'entre eux sont en mauvais état avec seulement quelques arbres encore sur pied. Les vergers sont des éléments importants du patrimoine car ils font partie de l'identité du paysage bocager de l'Ouest de la Normandie.

3.3.6. Le bocage

Les haies font partie intégrante du paysage Virois. Généralement montées sur talus, elles sont constituées d'arbres de haut jet et d'arbustes de bourrage. Les essences les plus fréquemment rencontrées sont : le chêne (en particulier dans la partie Nord), le hêtre (dans la partie Sud), le frêne, l'aulne (en bordure de rivière), le noisetier, l'aubépine, l'érable champêtre, le châtaignier… Cependant dans certains secteurs les arbustes n'existent plus. Les haies sont alors constituées uniquement d'arbres de haut jet.

Rappelons que 3 communes déléguées ont été intégralement remembrées : Truttemer-le-Grand en 1972, Coulonces en 1997 et Roullours en 2007.

Les éléments constitutifs du bocage apparaissent parfois comme une contrainte pour les pratiques agricoles. Le réseau dense des haies s'est quelque peu érodé. Pour autant, la haie a de nombreuses fonctions, notamment d'un point de vue écologique (abri et nourriture aux animaux, brise-vent, rôle hydraulique,…).

La DREAL, dans ses orientations régionales relatives aux habitats, invite notamment à maintenir, restaurer, recréer le maillage bocager.

Aujourd'hui, le maillage bocager est toujours bien présent sur le territoire, mais est assez dégradé. Il est de faible densité, en particulier dans la moitié Nord du territoire de Vire Normandie, et la strate arbustive est souvent manquante (faible rôle brise-vent).

Un bocage à maille lâche, à la strate arbustive souvent manquante

A Roullours

Plantation de haies sur talus, à Roullours

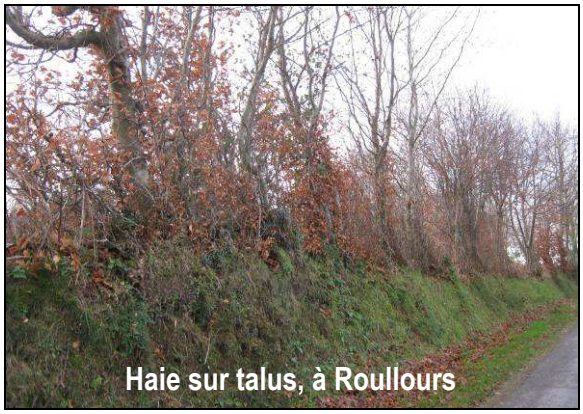
Haie sur talus, à Roullours

Par ailleurs, le bocage présente de nombreux arbres isolés, témoins de la présence d'anciennes haies.

Strate arbustive manquante…

... engendrant une disparition des talus.

Chênes isolés à Vire

Hêtre isolé à Roullours

La commune nouvelle de Vire Normandie (alors encore dénommée Communauté de Communes de Vire) a souhaité réaliser un inventaire des haies en parallèle de l'élaboration de son PLU. La démarche et les résultats sont exposés dans le chapitre qui suit.

3.3 Inventaire des haies

3.3.7. Rappel du contexte et de la méthodologie

Vire Normandie s'inscrit au cœur d'un paysage bocager. On parle d'ailleurs de Bocage virois (pays traditionnel de Normandie) et le nom de la structure qui porte le SCoT est celui de « SCoT du Bocage ». Pour cette raison, le PLU devra décliner les orientations du SCoT, dont les préconisations concernant le bocage :

- Réaliser un état des lieux des haies, afin d'améliorer la connaissance du patrimoine boisé et bocager du territoire
- Procéder à une concertation des propriétaires et exploitants de ce patrimoine boisé et du public destinée à les informer, à les sensibiliser voire à les faire participer à cet inventaire
- Identifier les haies qui ont un rôle important (haie à rôle hydraulique, élément paysager stratégique, haie faisant partie d'un corridor écologique…)
- Faciliter et soutenir les initiatives de valorisation d'espaces naturels ou bocagers

Le PLU de Vire Normandie s'inscrit en outre dans un contexte Post-Grenelle, et, donc, de prise en compte de la Trame Verte et Bleue. C'est pourquoi l'inventaire des haies a été souhaité.

La méthodologie proposée par le cabinet PLANIS s'est appuyée sur un travail avec les acteurs locaux en commissions. Cette méthodologie est intervenue avant la création de la commune nouvelle de Vire Normandie, ce qui explique son organisation suivante :

- **Une commission intercommunale :**

Elle est constituée d'un référant pour chaque commune, d'un technicien de la Communauté de Communes, d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, de la structure en charge du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des services de l'Etat. Elle assure le suivi de la mission.

- **Une commission communale :**

A la demande de la Communauté de Communes, chaque commune a constitué sa propre commission composée indifféremment d'élus, d'agriculteurs, de propriétaires, de retraités connaissant la commune, et de toute autre personne disponible connaissant bien la commune. Elle a été chargée de l'inventaire de terrain en se partageant le travail par secteurs, en créant plusieurs petits groupes de 2 ou 3 personnes. Pour cela, un document leur a été fourni pour aider à déterminer les haies, ainsi qu'une grille, pour y recenser le type de haies, la qualité du boisement des haies, la qualité des talus et leur rôle hydraulique.

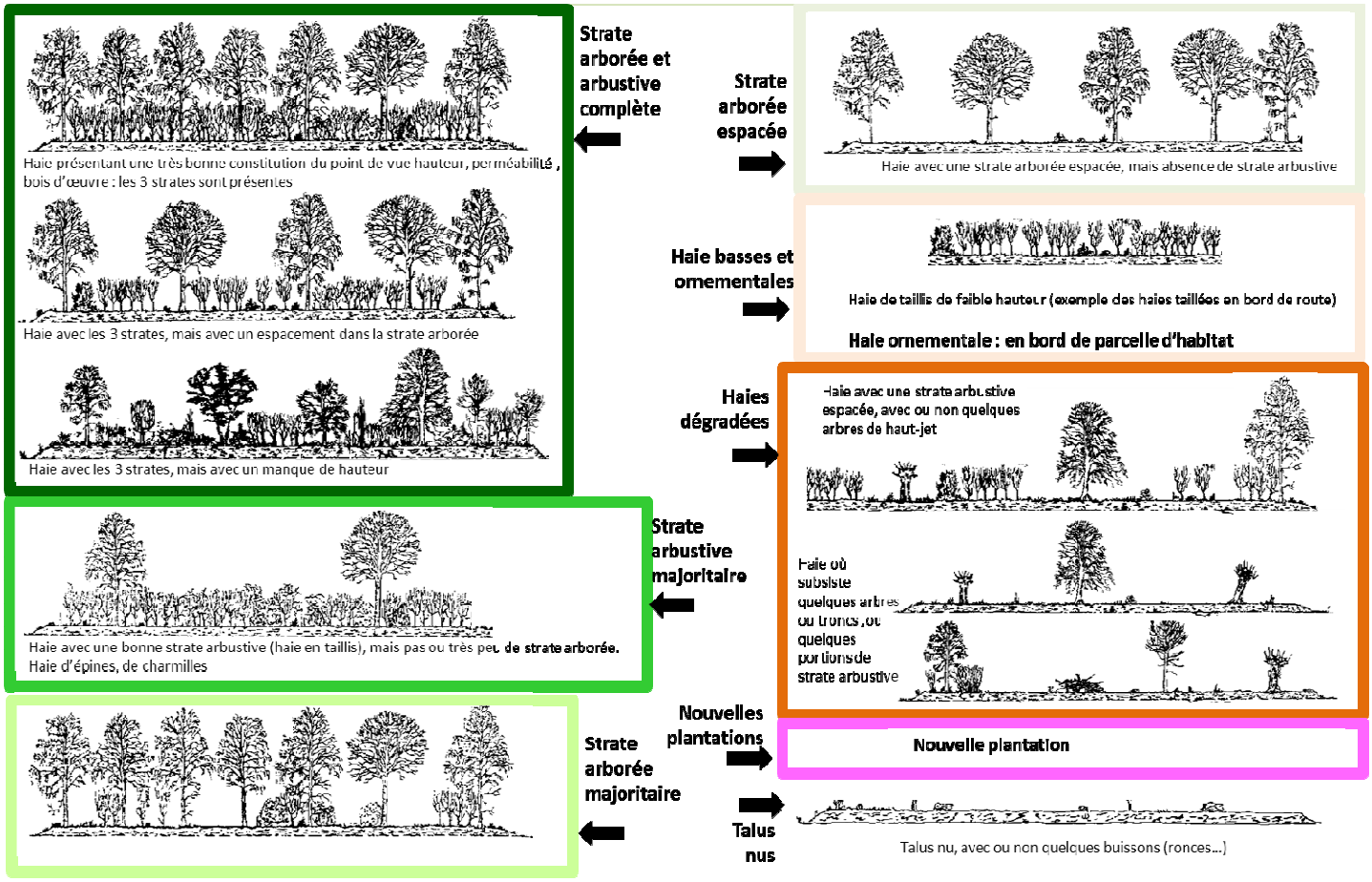

Types de haies rencontrées sur le territoire de Vire Normandie

Commune

Nom des personnes ayant réalisé l'inventaire :

Secteur :

Grille n°

N° haie	Type de haie (voir livret)	Etat du boisement			Talus			Rôle hydraulique				Observations (rôle important dans le paysage, présence de pierres sèches...)
		Bon état (avec du potentiel)	Vieillissant	Récent	Bon état	Dégradé	Absent	Anti-érosif	Ceinture de bas-fond	En bordure de cours d'eau	Pas de rôle hydraulique ou anti-érosif	

Grille de caractérisation des haies

Cette méthodologie a fait l'objet d'une réunion de travail avec la commission intercommunale le 11 décembre 2012 à Maisoncelles-la-Jourdan, avec essai de la méthodologie sur le terrain. Des ajustements ont alors été apportés.

La méthodologie a ensuite été présentée aux membres des commissions communales lors de réunions de secteurs :

- Le 19 décembre 2012 matin à Coulonces (secteur Vire / Coulonces / Saint-Martin de Tallevende),
- Le 19 décembre 2012 après-midi à Roullours (secteur Vaudry / Roullours / Truttemer),
- Le 20 décembre 2012 matin à Saint-Germain de Tallevende (secteur Maisoncelles-la-Jourdan / Saint-Germain de Tallevende).

Des binômes se sont alors constitués pour travailler sur chaque secteur de leur commune et ont reçu les grilles de caractérisation des haies, les photos aériennes du secteur à inventorier et un livret méthodologique.

Une réunion d'information auprès des agriculteurs a été organisée le 5 février 2013 afin d'expliquer le travail qui allait être réalisé dans le cadre de l'inventaire des haies.

Le travail d'inventaire des haies sur le terrain a eu lieu entre la fin décembre 2012 et mars/avril 2013.

L'ensemble du travail d'inventaire a ensuite été cartographié sous SIG (Système d'Information Géographique) et analysé.
Ce travail d'analyse a par ailleurs consisté dans l'assemblage de deux études :

- l'inventaire réalisé par les acteurs locaux pour les communes de Coulonces, Maisoncelles-la-Jourdan, Roullours, Saint-Germain de Tallevende, Vaudry et Vire
- l'étude d'aménagement foncier sur Truttemer-Le-Grand et Truttemer-Le-Petit

A noter que la grille d'analyse de l'inventaire a été établie en prenant en compte le travail réalisé sur Truttemer-le-Grand et le Petit (étude d'aménagement foncier), afin d'être cohérent par la suite dans les analyses.
Par ailleurs, le travail d'analyse a nécessité de regrouper des types de haies pour s'adapter à Truttemer-le-Grand et le Petit *(Passage de 12 à 8 types de haies),* et faciliter ainsi l'analyse globale.

Les résultats de ce travail d'analyse ont ensuite été présentés en commission intercommunale le 17 juin 2013, puis en commissions communales :

- Le 1er juillet 2013 après-midi à Coulonces (secteur Vire / Coulonces / Saint-Martin de Tallevende),
- Le 2 juillet 2013 matin à Vaudry (secteur Vaudry / Roullours / Truttemer),
- Le 2 juillet 2013 après-midi à Saint-Germain de Tallevende (secteur Maisoncelles-la-Jourdan / Saint-Germain de Tallevende).

Enfin, des affiches ont été exposées dans chaque mairie fin 2013, présentant à la fois le travail global, et les résultats de la commune concernée, avec la mise à disposition d'un cahier de remarques pour le public.

Résumé de l'analyse de l'inventaire des haies

Les principaux résultats de l'analyse des haies sont exposés ci-dessous :

Densité des haies

- Sur les 14032 ha de superficie de Vire Normandie, il a été inventorié 937,84 km de haies, ce qui représente une densité de 66,8m linéaire de haies par hectare. Mais lorsque la superficie des zones agglomérées et des principaux boisements est déduite de la précédente surface (soit 13266 ha), alors la densité s'élève à **72 ml par hectare**.
- Par comparaison, les secteurs denses de bocage du centre Manche avoisine les 170 ml/ha, contre 10 à 20 ml/ha dans le secteur de la Plaine de Caen. Considère qu'un secteur est bocager à partir d'une densité de 65 à 70 ml/ha. Le territoire de l'ex-Basse-Normandie a une densité de 69 ml/ha (59 ml/ha dans le Calvados, 94 ml/ha dans la Manche et 55 ml/ha dans l'Orne).
- C'est Truttemer-le-Petit qui a la plus forte densité de haies (114,9 ml/ha) et Vire qui présente la plus faible densité (50,1 ml/ha). La partie Sud-Est du territoire montre globalement une densité de haies plus dense que la partie Nord.

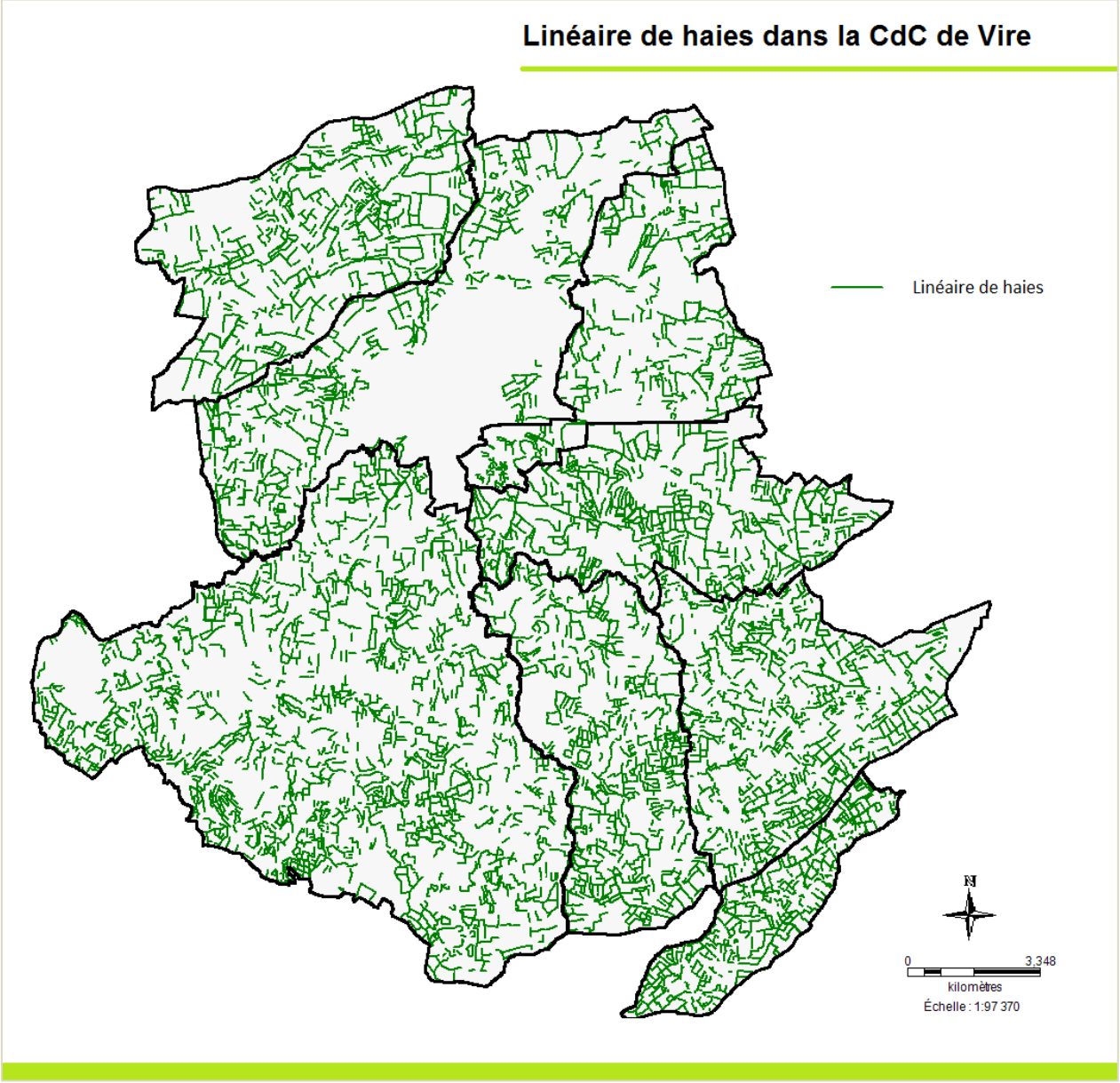

Une cartographie représentative de la densité et de la qualité des haies a été réalisée sur SIG par le biais d'une grille de maille 100m x 100m. Une note a été attribuée au maillage bocager au sein de chaque maille, tenant compte d'une part du linéaire de haies et d'autre part de sa typologie (plus une haie est de bonne qualité, plus sa note est grande). Une couleur est attribuée ensuite à la maille selon la note globale obtenue.

Cartographie représentative de la densité et de la qualité des haies

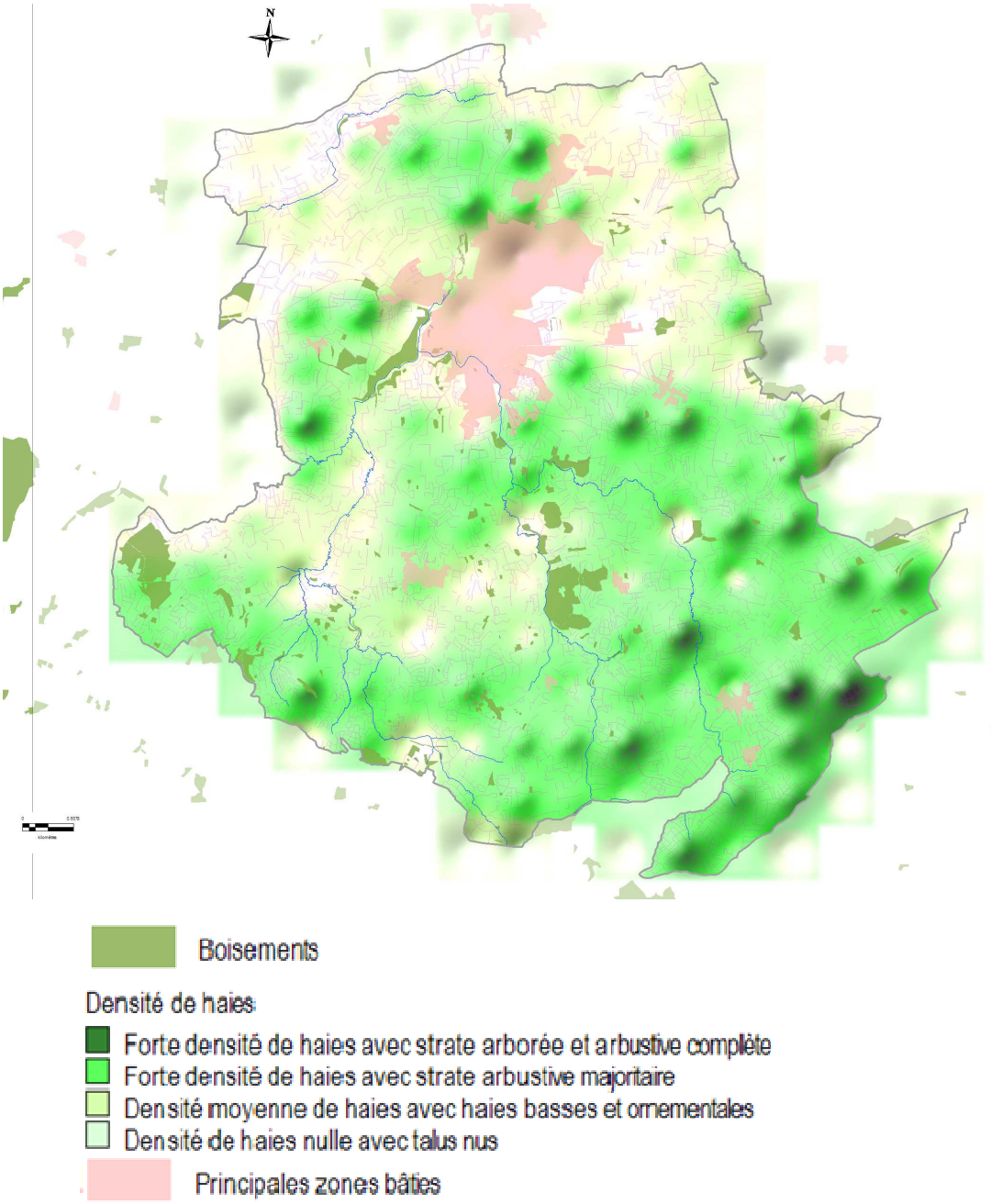

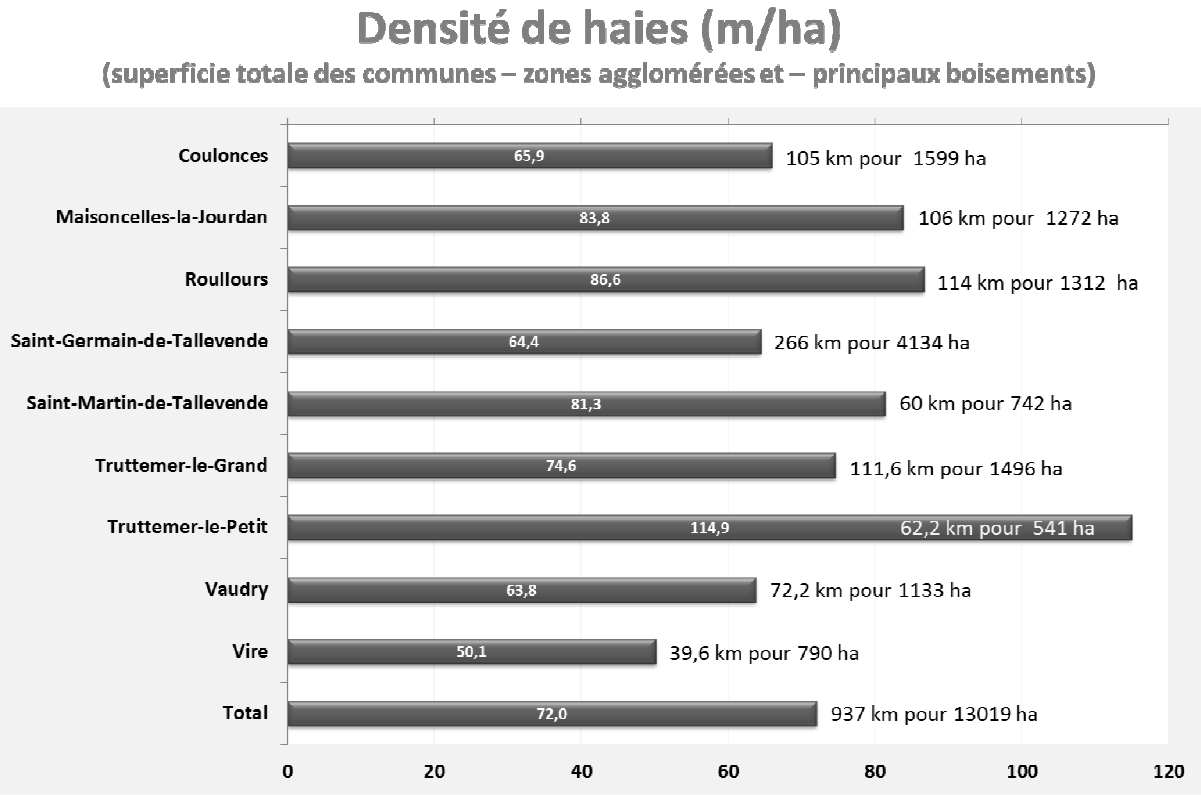

Type de haies

- Les haies principalement rencontrées sont :
  - Des haies dégradées pour 24,9% du linéaire,
  - Des haies complètes (strate arborée et arbustive complète) pour 23,9% du linéaire,
  - Des haies aux strates arborées espacées pour 13,6% du linéaire,
  - Des haies aux strates arbustives majoritaires pour 12,3% du linéaire,
  - Des haies basses et ornementales pour 10,9% du linéaire,
  - Des haies aux strates arborées majoritaires pour 7,6% du linéaire,
  - Des talus nus pour 2,6% du linéaire,
  - Des nouvelles plantations pour 2,1% du linéaire.
- Des différences apparaissent selon les communes déléguées :
  - A Vaudry, les haies aux strates arborées espacées sont majoritaires avec 27,3% du linéaire de la commune déléguée (correspondant « visuellement » à l'image qu'on se fait du bocage de la commune)
  - A Roullours, qui a fait l'objet d'un aménagement foncier assez récent, les nouvelles plantations atteignent 14,6% du linéaire
- Les haies semblent de meilleure qualité (nombre de strates, espacement de la strate arborée…) dans la partie Sud du territoire de Vire Normandie.
- La densité des haies et leurs qualités (types de haies) pourraient s'expliquer la topographie et l'occupation du sol qu'elle engendre. Le Sud du territoire est de nature vallonnée, dans lequel se trouvent en majorité de petites parcelles herbagères et bocagères. Dans la partie Nord, plus plane, les parcelles bocagères sont moins nombreuses et plus grandes, et beaucoup d'entre elles sont dédiées à la culture.

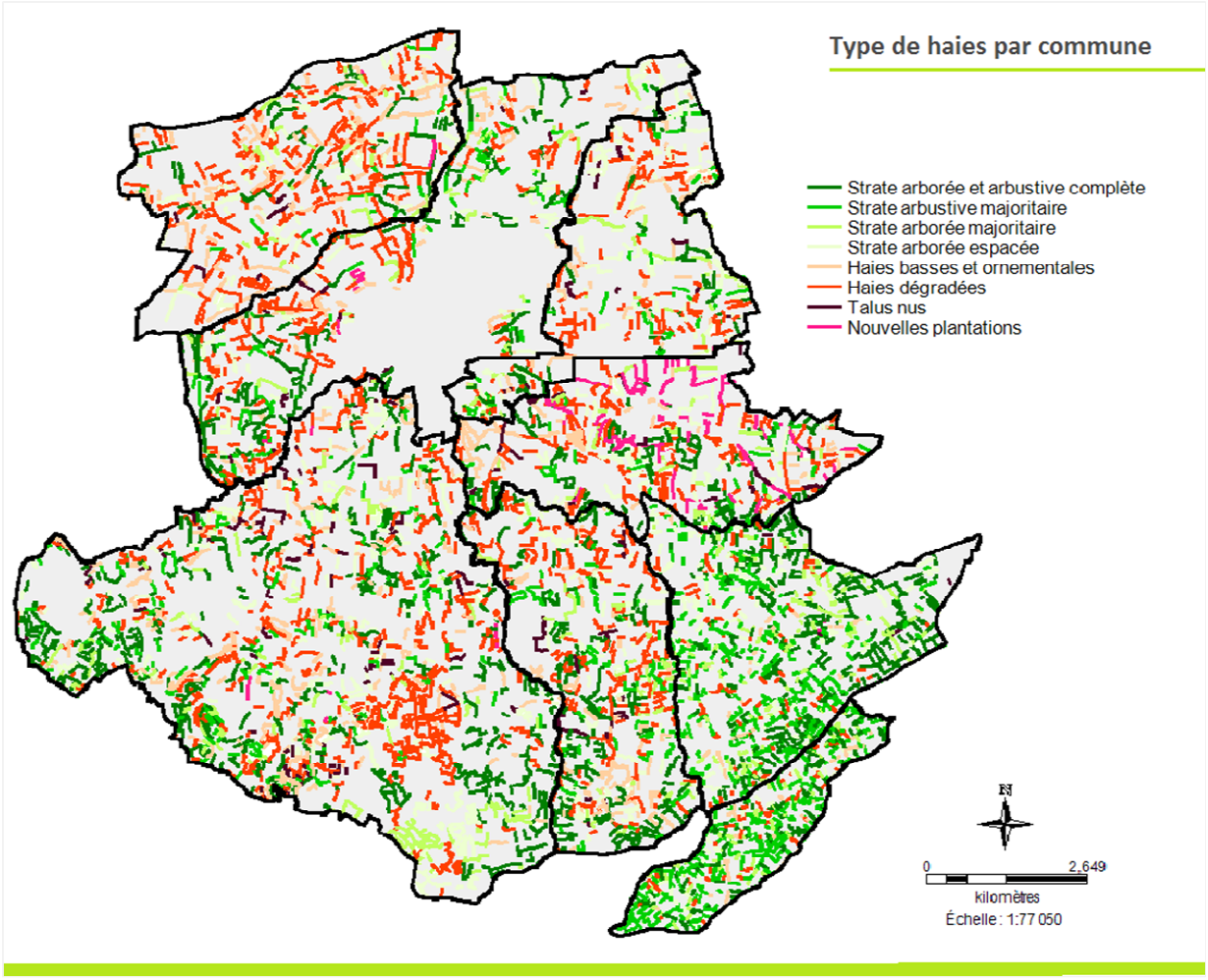
Type de haies par commune
Strate arborée et arbustive complète
Strate arbustive majoritaire
Strate arborée majoritaire
Strate arborée espacée
Haies basses et ornementales
Haies dégradées
Talus nus
Nouvelles plantations
N
0
2,649
kilomètres
Échelle : 1:77 050

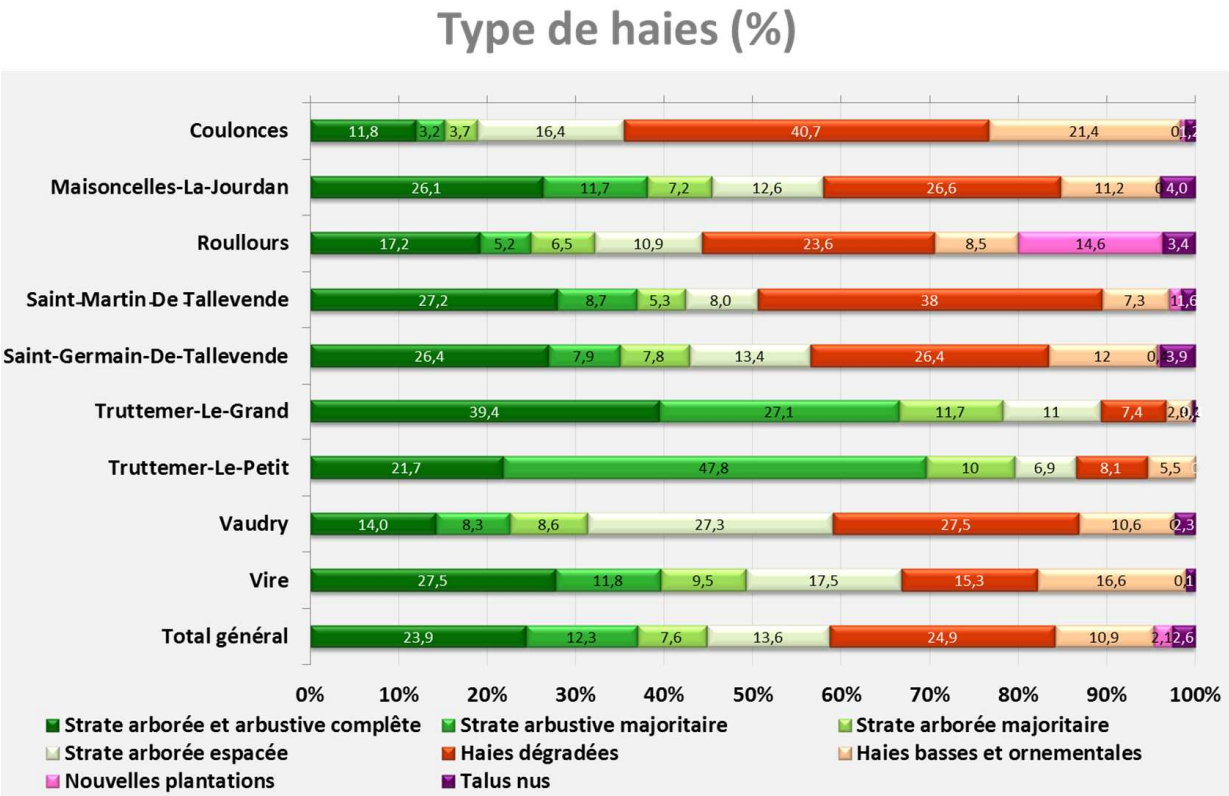
Type de haies (%)
Coulonces 11,8 3,2 3,7 16,4 40,7 21,4 0,2
Maisoncelles-La-Jourdan 26,1 11,7 7,2 12,6 26,6 11,2 4,0
Roullours 17,2 5,2 6,5 10,9 23,6 8,5 14,6 3,4
Saint-Martin-De-Tallevende 27,2 8,7 5,3 8,0 38 7,3 1,6
Saint-Germain-De-Tallevende 26,4 7,9 7,8 13,4 26,4 12 0 3,9
Truttemer-Le-Grand 39,4 27,1 11,7 11 7,4 2,0
Truttemer-Le-Petit 21,7 47,8 10 6,9 8,1 5,5
Vaudry 14,0 8,3 8,6 27,3 27,5 10,6 2,3
Vire 27,5 11,8 9,5 17,5 15,3 16,6 0,1
Total général 23,9 12,3 7,6 13,6 24,9 10,9 2,1 2,6
0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%
Strate arborée et arbustive complète
Strate arbustive majoritaire
Strate arborée majoritaire
Strate arborée espacée
Haies dégradées
Haies basses et ornementales
Nouvelles plantations
Talus nus

Etat du boisement

- Les haies ont été caractérisées selon l'état du boisement de la façon suivante :
    - 35,3% du linéaire de haies sont considérées comme vieillissantes,
    - 38% du linéaire de haies sont considérées comme ayant un bon potentiel,
    - 5,8% du linéaire de haies sont considérées comme jeunes,
    - Et 30,9% du linéaire n'ont pas été caractérisées.
- Parmi les haies dégradées, 64,7% d'entre elles sont des haies vieillissantes.
- Parmi les haies aux strates arborée et arbustive complètes, 46,4% d'entre elles sont considérées comme des haies ayant un bon potentiel.
- Mais une haie peut rapidement passer d'un état à l'autre et notamment de bon potentiel à vieillissant, si elle subit des coupes sans penser à sa régénération.

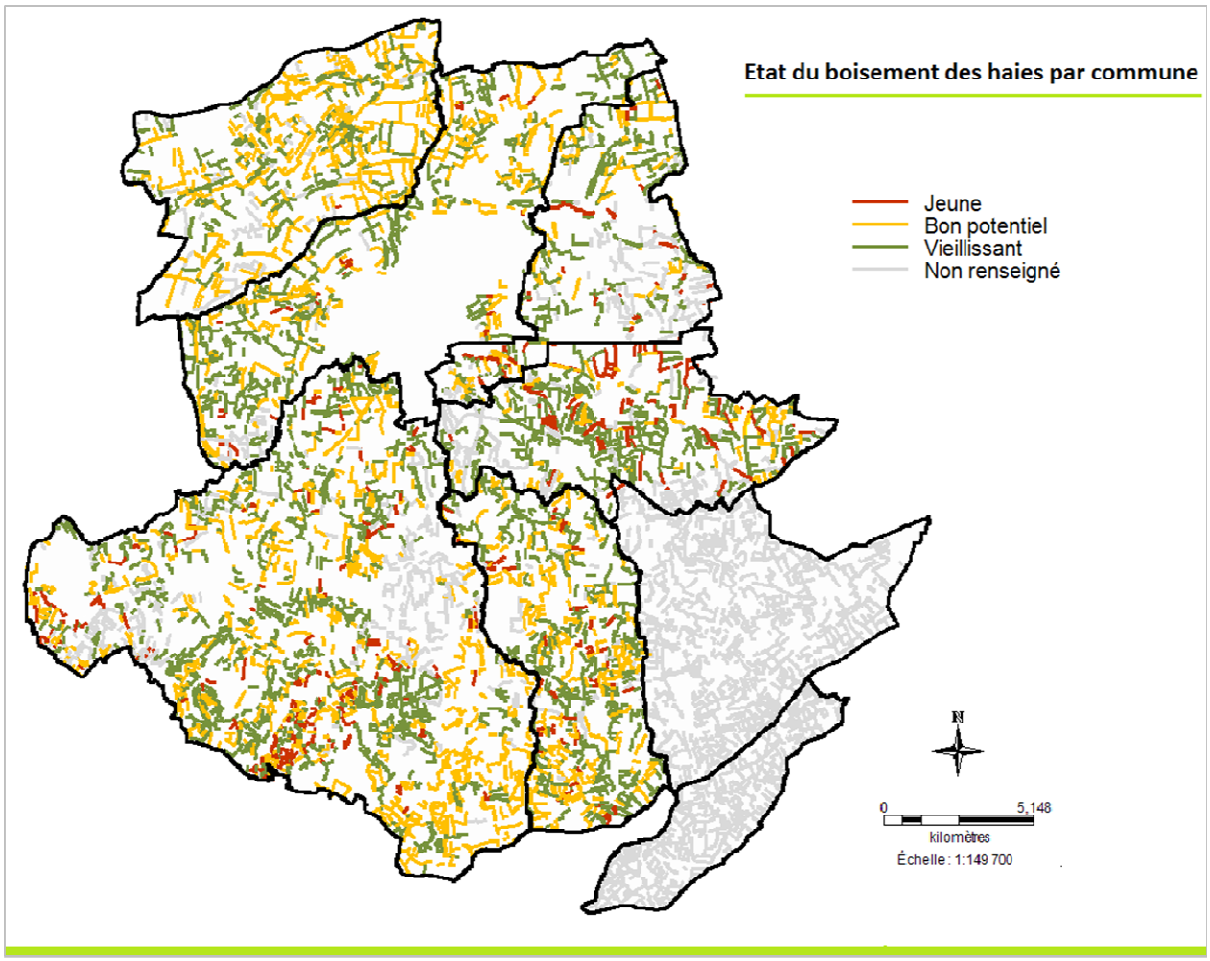
Etat du boisement des haies par commune
Jeune
Bon potentiel
Vieillissant
Non renseigné
N
0
5,148
kilomètres
Échelle : 1:149 700

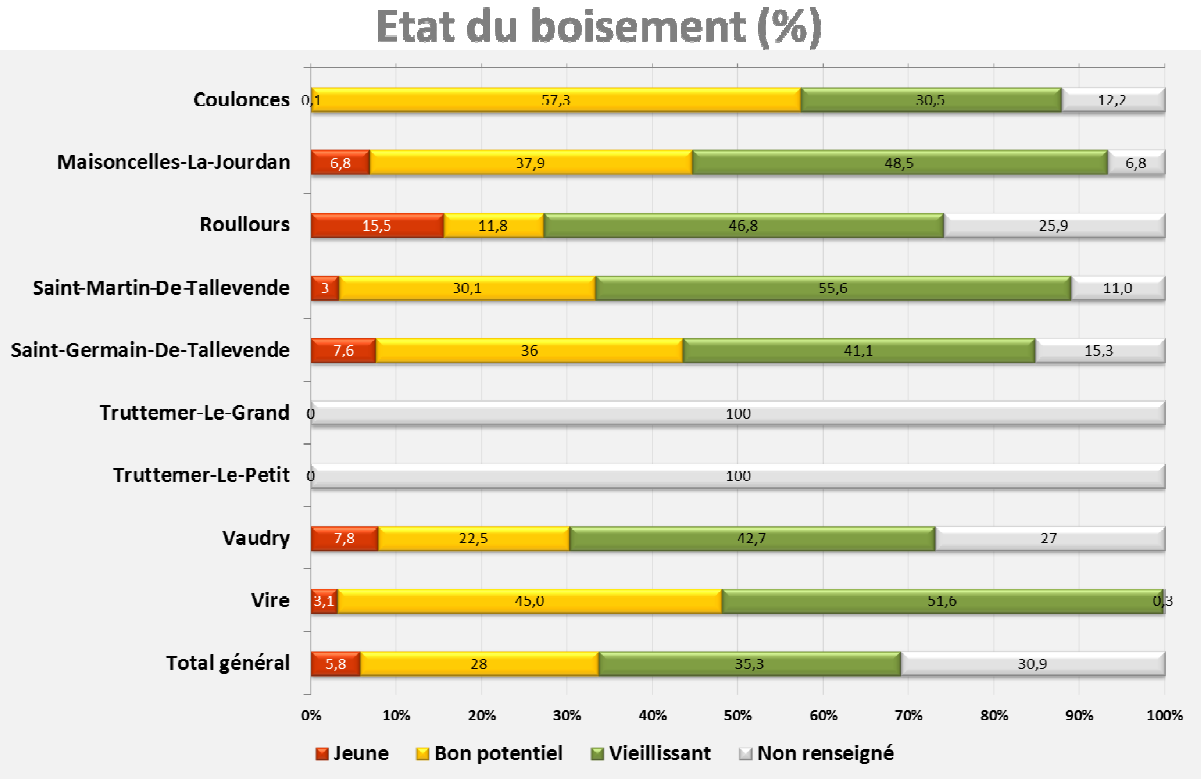
Etat du boisement (%)
Coulonces 0,1 57,3 30,5 12,2
Maisoncelles-La-Jourdan 6,8 37,9 48,5 6,8
Roullours 15,5 11,8 46,8 25,9
Saint-Martin-De-Tallevende 3 30,1 55,6 11,0
Saint-Germain-De-Tallevende 7,6 36 41,1 15,3
Truttemer-Le-Grand 0 100
Truttemer-Le-Petit 0 100
Vaudry 7,8 22,5 42,7 27
Vire 3,1 45,0 51,6 0,3
Total général 5,8 28 35,3 30,9
0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%
Jeune
Bon potentiel
Vieillissant
Non renseigné

Qualité des talus

- Les haies ont été caractérisées selon l'état de leur talus de la façon suivante :
    - 38,2% du linéaire de haies ont un talus en bon état,
    - 35,2% du linéaire de haies ont un talus dégradé,
    - 15% du linéaire de haies ne présentent pas de talus,
    - 11,2% du linéaire de haies n'ont pas été caractérisées.
- Les talus sont généralement absents pour les haies situées en bordure de cours d'eau, ou en fond de vallée. Ainsi, Coulonces, assez plane dans sa partie avale, a 28,2% de son linéaire de haies qui ne possède pas de talus.
- Truttemer-le-Petit et Truttemer-le-Grand ont un important linéaire de haies aux talus dégradés (respectivement 85,6% et 56,5%). Une explication de ces chiffres pourrait être liée à la présence de nombreux hêtres sur les haies, qui donnent un aspect au talus « en dentelle », et ainsi considérée comme dégradé.
- La qualité des sols pourrait également expliquer la dégradation des talus (racines ne pouvant pas s'enraciner correctement).

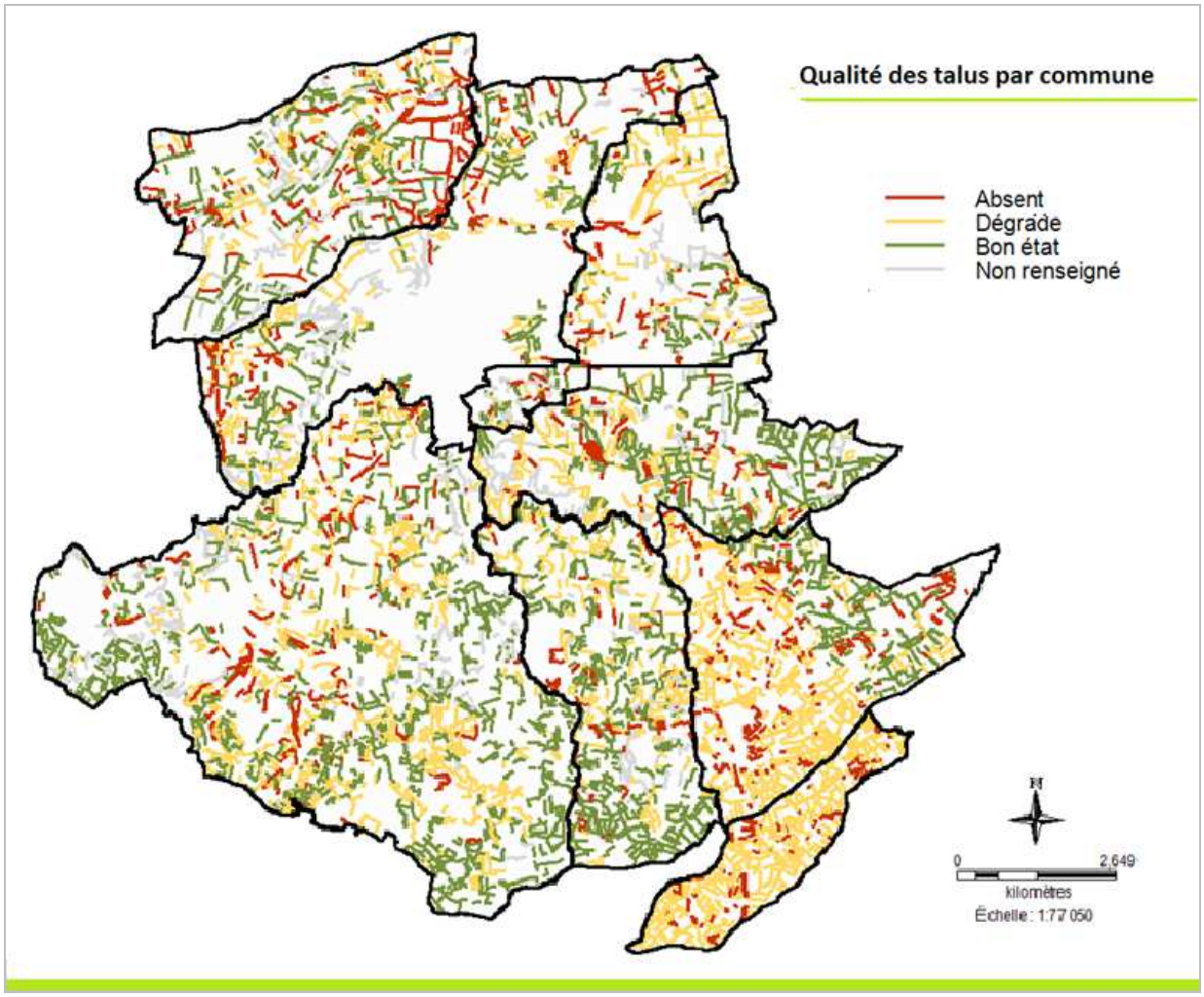
Qualité des talus par commune
Absent
Dégradé
Bon état
Non renseigné
N
0
2,649
kilomètres
Échelle : 1:77 050

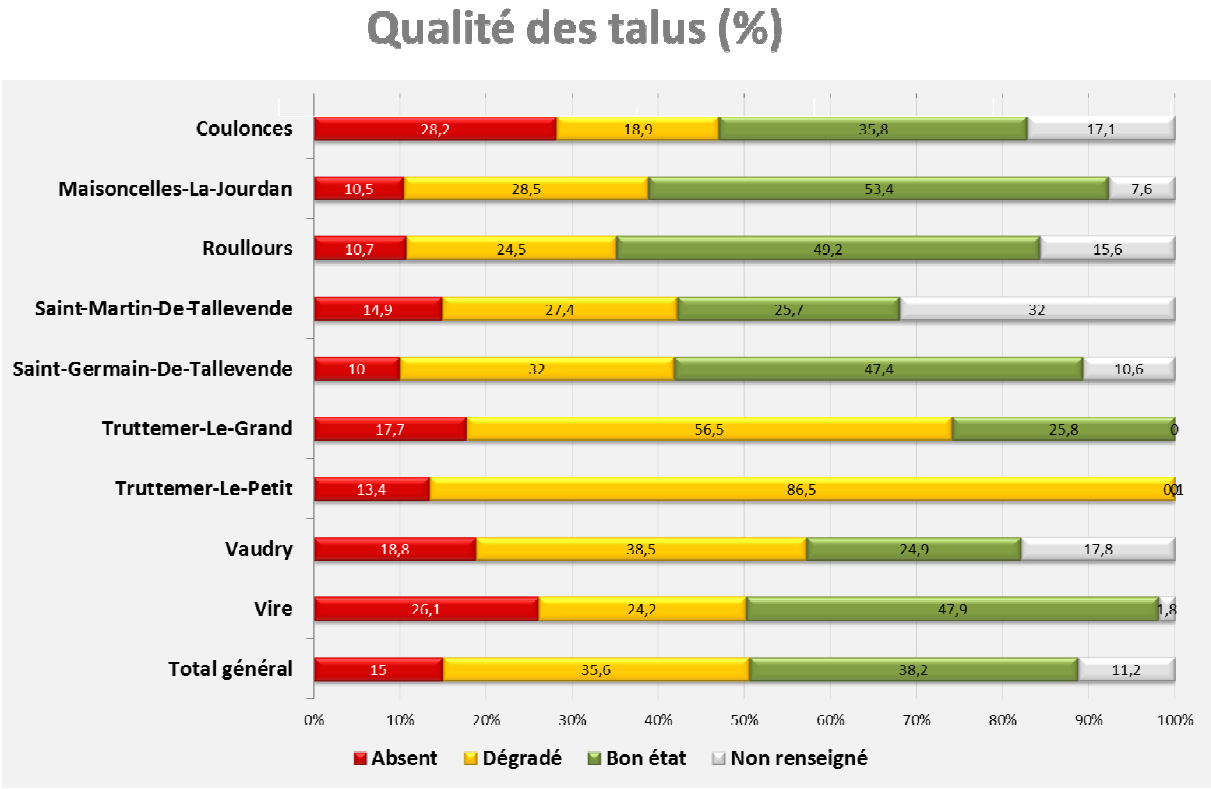
Qualité des talus (%)
Coulonces 28,2 18,9 35,8 17,1
Maisoncelles-La-Jourdan 10,5 28,5 53,4 7,6
Roullours 10,7 24,5 49,2 15,6
Saint-Martin-De-Tallevende 14,9 27,4 25,7 32
Saint-Germain-De-Tallevende 10 32 47,4 10,6
Truttemer-Le-Grand 17,7 56,5 25,8 0
Truttemer-Le-Petit 13,4 86,5 001
Vaudry 18,8 38,5 24,9 17,8
Vire 26,1 24,2 47,9 1,8
Total général 15 35,6 38,2 11,2
0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%
Absent
Dégradé
Bon état
Non renseigné

Rôle hydraulique

- Les haies n'ayant pas toutes été caractérisées sur le paramètre « rôle hydraulique », l'inventaire a été complété par une analyse sur photo aérienne avec les courbes topographiques afin d'identifier d'autres haies pouvant avoir un rôle hydraulique.
- Les haies ont été caractérisées selon leur caractère hydraulique de la façon suivante :
    - 48,2% du linéaire de haies n'ont pas de rôle hydraulique
    - 38,6% du linéaire de haies ont un rôle anti-érosif (haies perpendiculaires à la pente)
    - 7,3% du linéaire de haies correspondent à des ceintures de bas-fonds (haies séparant les terrains humides de fonds de vallée et les terrains plus secs situés en amont)
    - 5,9% du linéaire de haies sont situées en bordure de cours d'eau.
- Le secteur Sud, Sud-Est présente un linéaire de haies anti-érosives plus important que le Nord, du fait même de la topographie (plus accidentée au Sud qu'au Nord).
- Le rôle anti-érosif des haies sera amoindri en cas de haies de type dégradées, et pourra même disparaître si le talus vient lui aussi à disparaître.

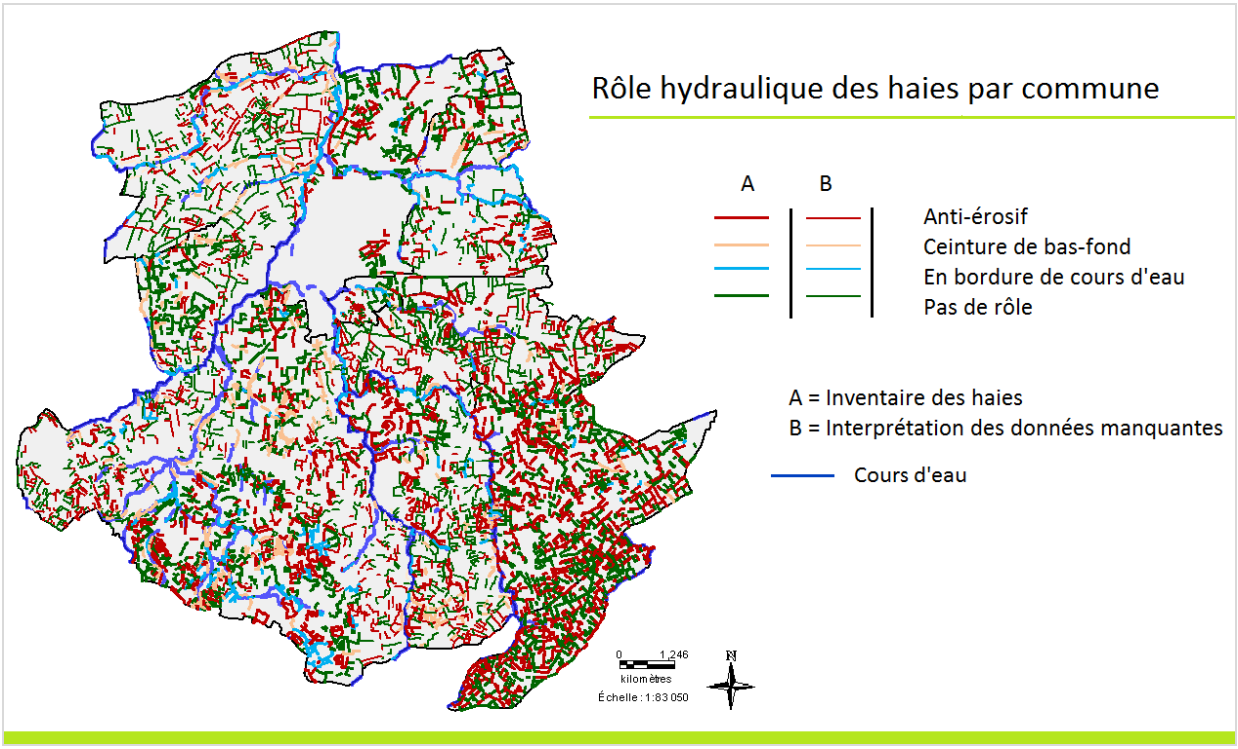
Rôle hydraulique des haies par commune
A
B
Anti-érosif
Ceinture de bas-fond
En bordure de cours d'eau
Pas de rôle
A = Inventaire des haies
B = Interprétation des données manquantes
Cours d'eau
0 1,246
kilomètres
Échelle : 1:83 050
N

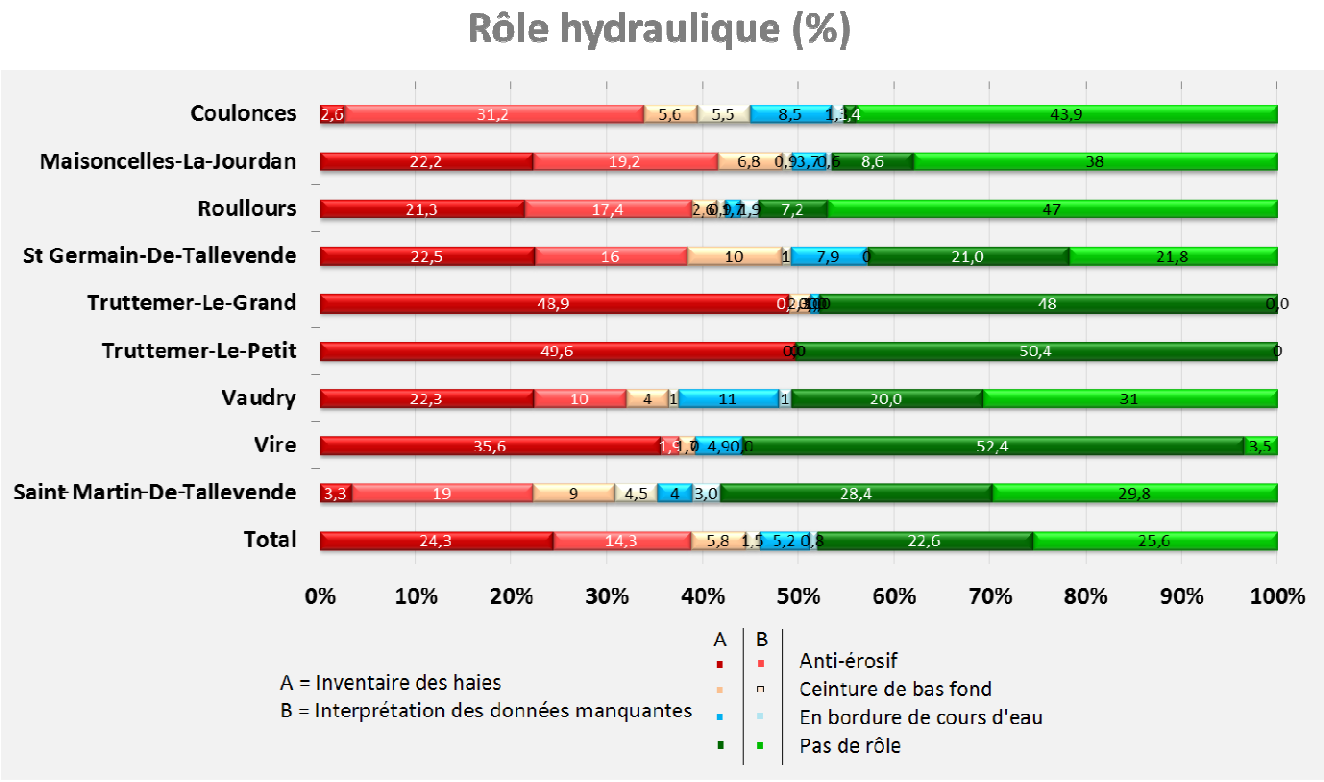
Rôle hydraulique (%)
Coulonces
Maisoncelles-La-Jourdan
Roullours
St Germain-De-Tallevende
Truttemer-Le-Grand
Truttemer-Le-Petit
Vaudry
Vire
Saint-Martin-De-Tallevende
Total
0%
10%
20%
30%
40%
50%
60%
70%
80%
90%
100%
A = Inventaire des haies
B = Interprétation des données manquantes
Anti-érosif
Ceinture de bas fond
En bordure de cours d'eau
Pas de rôle

Analyse par bassins versants

Il a également été réalisé une analyse par bassin versant. Il en est ressorti les éléments suivants :

- Faible densité pour les bassins versants du Nord du territoire (Brevogne et Vire aval)
- Densités plus importantes les bassins versants du Sud (Vire amont, la Diane, Virène)
- Différence de qualité de haies (types de haies) pour la Vire entre l'amont et l'aval

3.3.8. Synthèse des propositions

Lors des différentes réunions concernant l'inventaire de haies, des remarques et des propositions ont été exprimées. Elles ont été regroupées ci-après afin d'aider la commission intercommunale dans ses décisions sur l'utilisation et la finalité de l'inventaire. L'objectif est de savoir comment cet inventaire pourra être utilisé dans le cadre du PLU (ex-PLUi) ou pourrait être utile à certains projets de territoire.

Tout d'abord, concernant les acteurs locaux ayant participé à l'inventaire de terrains, le point de vue des participants est unanime. La méthodologie a relativement bien été comprise grâce aux différents documents fournis (méthodologie, photo aérienne). Travailler en équipe a également été appréciée. Trois jours ont généralement été nécessaires pour réaliser l'inventaire de chaque secteur dont la superficie était d'environ 500 ha, et n'a pas semblé trop long aux binômes. Enfin, le recensement des haies a permis aux participants de découvrir ou redécouvrir leur territoire. La réalisation de l'inventaire en période hivernale (sans feuilles) a permis de relever des haies depuis le lointain, alors qu'en période estivale, il aurait fallu effectuer plus de déplacements.
Les problèmes encourus durant l'inventaire concernent principalement l'acceptation des agriculteurs et des propriétaires, la météo, et le recensement des haies dans les espaces urbanisés ou en bordure des villes, la difficulté de certains endroits.

Deux secteurs à enjeux semblent apparaître :

- La partie Sud du territoire de Vire Normandie qui constitue une réserve en eau importante, et un soutien d'étiage pour la Vire. Le maintien des haies, en particulier à rôle hydraulique, est important pour pérenniser ce rôle de réservoir.
- Le secteur en pente de Vaudry (qui fait la liaison entre le fond de vallée de l'Allière et les points hauts) présente un enjeu paysager, car ce secteur étant visible depuis la RD 407, il correspond à une vitrine du paysage virois. Or le paysage virois étant associé au bocage, il est important de préserver et d'entretenir les haies de ce secteur, d'autant plus que les haies y ont un rôle anti-érosif important compte-tenu de la pente.

La présentation des résultats par commune et par bassin versant a conduit à des réflexions sur la finalité de l'inventaire. A ce titre, plusieurs propositions ont été unanimes :

- Les exploitants agricoles et les élus ne souhaitent pas que les haies soient protégées ou classées. Il n'est pas souhaité que le bocage soit mis sous cloche car une haie « c'est vivant ». Par ailleurs, une protection de haie sans que son entretien soit assuré ne servirait à rien, et pourrait avoir l'effet contraire, à savoir sa disparition.
- Les élus souhaitent plutôt procéder par une sensibilisation des habitants et des exploitants sur le rôle de la haie et à l'importance de les préserver.

- Afin que les haies soient entretenues, une filière bois pourrait être mise en place, associées à des plans de gestion. Cet entretien permettrait de pérenniser le bocage, et ainsi de conserver les atouts qu'apporte ce bocage (tourisme, qualité de l'eau).
- Mais développer la filière bois nécessite qu'il y ait des débouchés sur place pour que ça fonctionne. Il pourrait être envisagé que certains équipements soient chauffés au bois, que les appels d'offre soient rédigées de telle sorte à favoriser les circuits courts, l'environnement et l'insertion sociale.
- Il a été émis l'idée de créer un emploi ou une mission dédiée au développement de cette filière bois. La personne en charge de cette mission serait alors un interlocuteur privilégié pour travailler avec les exploitants agricoles (mise en place de plans de gestion, réflexion sur les échanges de parcelles et des restructurations parcellaires locales privilégiant les arasements ou la régénération de haies dégradées et les plantations de haies idéalement localisées (perpendiculaire à la pente, intérêt paysager…).
- L'entretien des haies est une problématique importante. Les exploitants ont de moins en moins de temps pour réaliser cet entretien. Par ailleurs, la façon d'entretenir la haie est importante afin d'assurer sa pérennité (éviter les coupes à blanc, épargner les baliveaux…)